UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
****
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)
****

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE *(Espaces, Cultures et Développement)*
****

FILIERE : Sociologie-Anthropologie
****

OPTION : Sociologie du Développement
……..

MEMOIRE DU DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES
(DEA)

Sujet

Mécanismes endogènes de lutte contre les pratiques corruptives chez les Yowa de Djougou

Réalisé par :

WOLOU P. Sabi Ferdinand

Sous la direction de :

Prof **Albert TINGBE-AZALOU**
Maître de conférences des Universités/CAMES

Membres de jury :

Président : Prof. Flavien GBETO

Examinateurs : Dr Aboubakary IMOROU

Rapporteur : Prof. Albert TINGBE-AZALOU

Mention : Bien

Soutenu à l'UAC/EDP-FLASH, le 07 Avril 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION 8
PREMIERE PARTIE : Fondements théoriques et méthodologiques de la recherche .. 10
CHAPITRE 1 : Fondements théoriques de la recherche 11
CHAPITRE 2 : Présentation du cadre et de la démarche méthodologique de la recherche 30
DEUXIEME PARTIE : Les pratiques corruptives et mécanisme de lutte contre la corruption en milieu yom 44
CHAPITRE 3 : Données liées à la ‘‘corruption’’ au sein de la societe yom.. 45
CHAPITRE 4 : Stratégies de lutte contre les pratiques corruptrices en milieu yom 61
CONCLUSION 75
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 77
REFERENCES ELECTRONIQUES 81
ANNEXES 82
TABLE DES MATIERES 87

A vous,

Gnonmahou et Gnonsakou,

les jumelles WOLOU Sabi

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce présent document a été possible grâce à la contribution et aux efforts de plusieurs personnes et institutions. C'est ici l'occasion pour moi de leur témoigner ma profonde gratitude.

A ce titre, je tiens à exprimer exceptionnellement ma profonde gratitude à mon Directeur de recherche, le Professeur Albert TINGBE-AZALOU, chef de la filière Sociologie du développement à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire (Espaces, Cultures et Développement) de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) qui, en dépit de ses multiples occupations a accepté de diriger ce travail.

Mes remerciements s'adressent aussi de façon particulière :

- ✓ à toute la famille WOLOU et SOULEY ;
- ✓ à tout le corps professoral de la filière Sociologie de développement et de l'école doctorale pour avoir participé à ma formation ;
- ✓ à Dr Raymond ASSOGBA pour sa disponibilité ;
- ✓ à GBEMAVO Aurélien, pour le soutien et les conseils dont il fait toujours montre à mon endroit ; voici le prolongement de ce qu'il a voulu que je sois ;
- ✓ au Projet ELIJUC (Etude Linguistique et Juridique de la Corruption) pour son appui matériel et financier et pour l'encadrement de cette recherche ;
- ✓ à Loukya SOULEY, ma Rouky, pour son amour, son soutien, sa générosité et sa compréhension. Sans elle, ce document aurait pu ne pas exister ;
- ✓ à Dine SEFANDE et à Adamou ALIOU BANKA, eux qui ont toujours été à mes côtés, ce document témoigne de leurs sollicitudes à mon égard ;
- ✓ à tous mes camarades de promotion pour la complicité, le soutien et l'esprit d'équipe dont ils ont fait montre ;
- ✓ à tous mes amis et tous ceux qui ont accepté de répondre à mes questions et m'ont permis de produire ce document.

A tous, infiniment merci!

LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES

ALCRER	: Association de Lutte contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme
ANLC	: Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption
CB	: Chef Brigade
CCF	: Centre Culturel Français
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMPV	: Cellule de Moralisation de la Vie Publique
DEA	: Diplôme d'Etudes Approfondies
ELIJUC	: Etude Linguistique et Juridique de la Corruption
FONAC	: Front des Organisations Nationales Anti-corruption
IF	: Institut Français (de Cotonou)
IGE	: Inspection Général d'Etat
LABODYLCAL	: Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures à Calavi
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OLC	: Observatoire de Lutte contre la Corruption
PDC	: Plan de Développement Communal
RGPH4	: Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africain

LISTE DES CARTES, TABLEAUX et PHOTOS

Carte1 : localisation géographique de Djougou ……. 31
Carte2 : limites administratives de la commune de Djougou ……. 32

Tableau1 : Effectifs d'enquêtés par catégorie d'acteurs…….. 41
Tableau2 : Chronogramme d'élaboration du mémoire…… 42
Tableau3 : Grille d'observation……... 85
Tableau4 : Grille de lecture……..…….. 86

Photo1 : prix des prestations de l'état civil à la mairie de Djougou ….. 66
Photo2 : Femme aux seins nus entrant à reculons au palais royal…….. 73

RESUME

La question de la lutte contre la corruption aurait toujours été une préoccupation de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance du Bénin. Cette lutte se base beaucoup plus, sur le plan juridique, sur des normes qui sont édictées par les pouvoirs publics pour contrer le fléau de la corruption. L'objectif de la recherche est d'identifier les valeurs et normes de la culture yom qui permettent de lutter contre la corruption à Djougou. Cette recherche, de nature qualitative, s'est basée sur la recherche documentaire, des entretiens et l'observation directe. Les données obtenues sont analysées sur la base du modèle d'analyse culturelle de Douglas M. (2005).

Les résultats obtenus à l'issus de cette recherche permettent de retenir qu'en dehors des règles juridiques de lutte contre la corruption, la société yom développe des stratégies qui lui permettent de faire face aux pratiques corruptrices à travers ses propres normes et valeurs. La prise en compte par le pouvoir public de l'endogénéité de chaque communauté pourrait constituer un tremplin à la lutte contre la corruption.

Mots clés: corruption, endogénéité, analyse culturelle, normes et valeurs, Djougou

ABSTRACT

The issue of fight against corruption has always been a concern to all the governments since the independence of Benin. This fight is based on legal norms which are enforced by authorities to overcome the issue of corruption. This research work aims to identify values and standards of the yom culture which helped to fight against corruption in Djougou. This qualitative research work is based on literature search, survey, and direct observation. The collected data are processed using the cultural analysis model of Douglas M. (2005).

At the end, the results from the study help to conclude that besides the legal standards for the fight against corruption, the yom society has developed its own strategies that help them to settle corruption cases using their own standards and values. The consideration of local solutions by authorities might contribute significantly to the fight against corruption.

Key words: corruption, endogeneity, cultural analysis, standards and values, Djougou

INTRODUCTION

Le Bénin, un pays de l'Afrique occidentale francophone considéré comme un modèle d'État de droit et de démocratie émergente, depuis la Conférence nationale des forces vives de février 1990 serait un pays gangrené par la corruption. En effet, les rapports de l'enquête sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International en 2008, 2009 et 2010 le plaçait respectivement au 98ème, 106ème puis au 110ème rang parmi les pays du monde concernés par l'enquête (Elias, 2012) et 94ème rang sur un classement de 177 pays en 2013. Malgré l'avancée remarquable[1] faite par le gouvernement en 2014 pour lutter contre ce fléau, le Bénin resterait encore un pays où sévit la corruption. Pour faire face à ce phénomène, le pays à travers son gouvernement s'est officiellement engagé, en collaboration avec la « société civile », à promouvoir la bonne gouvernance dans les services publics et à lutter contre ce phénomène, à travers plusieurs initiatives appuyées par des organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération au développement.

Mais, l'existence de la corruption n'est pas connue que dans les services publics, son existence est reconnue aussi dans les sociétés béninoises à la base. Certains auteurs (Agbota, 1998 ; Blundo et Olivier de Sardan, 2001 ; Blundo, 2007 ; …) ont déjà tenté de déceler les racines culturelles du phénomène de la corruption dans les différentes sociétés africaines et béninoises, et de relever des moyens endogènes pour lutter contre ce fléau. Mais, c'est toujours au haut sommet chez les gouvernants qu'il est toujours recherché comme le mentionne la loi n°2011-20 du 12 Octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin : « la véritable corruption, celle qui tue les paysans, celle qui tue les instituteurs, cela se trouve au sommet » (République du Bénin, 2011 : 130). Bien que les habitudes administratives au

[1]Selon le discours du président de la République à la nation du 31 Décembre 2014, les efforts fournis dans le cadre de la lutte contre la corruption ont été pris en compte dans l'Indice de Perception de la Corruption de l'ONG Transparency International, qui classe le Bénin à la 80ème place sur 175 pays en 2014. (Télévision national ORTB, journal télévisé de 20h)

niveau de la justice, de la douane, des impôts, du trésor public, etc. (OLC, 2011) fournissent un terreau fertile aux pratiques corruptives, celles endogènes des sociétés béninoises s'inscrivent dans un ensemble de normes, pratiques, représentations et comportements ordinaires, propres à la vie sociale en général, qui communiquent avec les relations corruptives, les facilitent ou les tolèrent (Blundo et Olivier de Sardan, 2001). La définition de la corruption apparaît alors ambiguë pour les populations au bas de l'échelle, cependant, il existe des mécanismes de base par lesquels s'opèrent les pratiques corruptives courantes à ce niveau. Ceci fait penser à un environnement socioculturel, qui favorise à certains égards la corruption ; un ensemble de logiques socioculturelles contribue à l'extension ou à la légitimation de la corruption au quotidien (Blundo et Olivier de Sardan, 2001).

En outre, au-delà des recommandations moralisatrices, les mécanismes sociaux de la corruption doivent être analysés. De récentes recherches ont contribué significativement à une meilleure compréhension du phénomène mais sa gravité et son intensité amènent à dire que la lutte devrait porter sur des aspects non encore élucidés. Ainsi, l'implication de toutes les valeurs et normes des sociétés du Bénin en général et celles de la société yom serait un tremplin à cette lutte. Alors, comment la société yom arrive-t-elle à faire face à la corruption ? Ne peut-on pas inclure les savoirs propres à cette société dans la lutte contre ce phénomène ? Ces questionnements de départ suscitent notre curiosité scientifique et nous mènent à la recherche dont le sujet porte sur : *Mécanismes endogènes de lutte contre la corruption chez les Yowa de Djougou.*
Le présent document comporte une première partie qui présente les fondements théoriques et méthodologiques de la recherche et une deuxième partie qui fait suite à la première et ressort les perceptions et la logique des acteurs sociaux Yowa face à la corruption ainsi que le processus et les stratégies par lesquels ils arrivent à lutter contre ce fléau.

PREMIERE PARTIE : Fondements théoriques et méthodologiques de la recherche

CHAPITRE 1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE LA RECHERCHE

Ce chapitre constitue un cadrage du sujet et de ce fait présente la problématique et l'état de la question.

1. Problématique

La problématique est la partie théorique qui, dans la recherche, précède et justifie le modèle d'analyse qui sera soumis à l'épreuve des faits. Elle porte sur le problème, les hypothèses, les objectifs et la clarification conceptuelle.

1.1. Le problème

A l'heure actuelle, la lutte contre la corruption semble connaître un regain d'intérêt au Bénin, mais un bref examen historique débouche sur le constat qu'une telle préoccupation n'est pas récente et que les responsables politiques semblent s'en être toujours préoccupés[2] (Agbangla, 2008). Pourtant et paradoxalement, le phénomène semble avoir gagné en intensité des années encore après l'indépendance du Bénin. Entre 2006 et 2014, il y a eu de nombreux scandales politico financiers (affaire CEN-SAD, affaire machine agricole, etc.) qui ont été déplorés. Il faut reconnaitre qu'en dehors de ces scandales au sommet de l'Etat, dans les sociétés béninoises, les activités sociales impliquent souvent l'intervention d'actes de corruption. On constate la présence simultanée et constante, à chaque instant de la vie sociale dans les sociétés béninoise en générale et celle yom en particulier, des occasions où il convient de mettre la main à la poche, de faire des petits cadeaux. L'exigence à faire preuve d'un minimum de savoir-vivre ou de générosité, amène les yowa à impliquer une pression financière pour obtenir certaines faveurs ou accélérer une demande. C'est le même constat qui est fait avec les hommes et femmes politiques qui,

[2]On trouvera dans le Plan stratégique national de lutte contre la corruption un résumé historique de la lutte contre ce phénomène.

pour asseoir leur popularité corrompent la population chaque jour à travers les achats de conscience, l'abus de conscience, … et ceci passe pour normal. La corruption devient alors pour bon nombre de personnes selon nous, le canal le plus rapide pour se réaliser et pour aboutir à des intérêts personnels.

Des entretiens exploratoires, les acteurs yowa tomberaient souvent dans le piège de la facilité car le goût de l'effort commence par déserter le forum modifiant du coup le vécu quotidien des Yowa. Les acteurs viennent à croire que l'effort personnel et le mérite ne comptent plus et que le succès passe par la manipulation, le favoritisme, la taquinerie et la tricherie. Il faut mentionner aussi que de plus en plus à la base, ces acteurs estiment que les gouvernants montrent le chemin de la corruption. Alors, bien stupide serait donc celui qui ne ferait pas comme eux d'où la forte corruption observée lors des élections par exemple. Pourtant, des institutions de lutte contre la corruption existent dont l'ANLC, le FONAC, l'ALCRER, etc. et semblent ne pas réussir à enrayer le phénomène. Pourquoi cette incapacité à ne pas en finir avec la corruption ?

La lutte contre la corruption au Bénin depuis les indépendances a entraîné la prise d'un certain nombre de mesures dont la mise en place de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) en 2013 et surtout le vote au parlement de la loi[3] anti-corruption en 2011. Cette lutte se base sur le plan juridique, sur des normes qui sont édictées par les pouvoirs publics pour contrer le fléau de la corruption. Il importe de préciser que le pays a adhéré à plusieurs instruments régionaux et internationaux dans son combat contre ce phénomène. Il s'agit du Protocole de la CEDEAO sur la Lutte contre la Corruption, la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la Lutte contre la Corruption, la Convention des Nations-Unies contre la Corruption, les Directives 4 et 5 de l'UEMOA sur les marchés publics, etc. Mais cette volonté de finir avec ce fléau qu'est la corruption ne tient pas compte de la culture et de

[3]Loi n°2011-20 du 12 Octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin

l'endogénéité des sociétés béninoises dont celle yom entrainant l'exclusion des normes et valeurs endogènes dans cette lutte. La recherche des mécanismes endogènes de lutte contre la corruption amène à mettre l'accent sur les systèmes qui permettent à l'individu de prendre conscience de tous les faits qui l'amènent à trahir un écart entre la règle et le comportement qu'il a.

En matière de corruption on considère les textes de lois sans tenir compte du comportement de l'individu lui-même qui est acteur et sans établir la responsabilité sociale de chacun dans une société où coexiste des pratiques de corruption avec les valeurs de la sociabilité. Blundo (2007 : 4) démontre que la dimension publiquement dénoncée de la corruption peut coexister avec une forte légitimation sociale du phénomène, une fois que l'on sort du domaine des déclarations officielles. Cette tolérance vient du fait que les pratiques de corruption, même dans leurs formes essentiellement « marchandes », sont indissociables des formes et pratiques de la sociabilité ordinaire. Les pratiques corruptives se généralisent donc et se banalisent, augmentant de la sorte les dysfonctionnements, les incertitudes quant à l'issue des démarches administratives, et l'offre de corruption (Blundo, 2007). La démarche mise en exergue est de faire référence aux valeurs morales qui devraient guider l'organisation de la société pour mettre en évidence le frein au développement que constituent les actes de corruption.

La question de la lutte contre la corruption devient alors une préoccupation de tous les gouvernants tant mondiaux, africains que béninois. La présente recherche se propose de mettre en évidence comment les communautés à la base arrivent-elles à lutter contre les pratiques corruptrices au Bénin en générale et particulièrement chez les Yowa. Pour y parvenir, la réflexion s'articulera autour de la question de recherche suivante : par quel processus les Yowa de la commune de Djougou arrivent-ils à lutter contre les pratiques en relation avec la corruption dans leur milieu ?

Pour répondre à cette préoccupation les hypothèses suivantes sont formulées en vue de donner sens à la recherche.

1.2. Les hypothèses

Deux sortes d'hypothèses sont formulées, il s'agit de : l'hypothèse générale et des hypothèses spécifiques.

1.2.1. Hypothèse générale

Elle est formulée comme suit : La lutte contre les pratiques corruptrices chez les Yowa de la commune de Djougou fait intervenir les facteurs socioculturels dont les valeurs et normes endogènes de cette société.

1.2.2. Hypothèses spécifiques

Deux hypothèses spécifiques sont formulées :

- Il existe en milieu yom des pratiques renvoyant à la corruption qui sont légitimées ou banalisées par certaines logiques et manifestations au cours des négociations de faveurs iniques ;
- les acteurs sociaux yowa développent des stratégies qui ralentissent l'intensification des pratiques corruptrices dans leur communauté.

1.3. Les objectifs

Les objectifs sont de deux sortes à savoir l'objectif général et des objectifs spécifiques.

1.3.1. Objectif général

Cette recherche vise à identifier les valeurs et normes de la culture yom qui permettent de lutter contre la corruption à Djougou.

1.3.2. Objectifs spécifiques

- Décrire les pratiques qui renvoient à la corruption en milieu yom ;
- Dévoiler les stratégies développées par les acteurs sociaux yowa pour lutter contre les pratiques corruptrices dans leur communauté.

Le problème étant dégagé et les hypothèses et objectifs présentés, il faudrait passer à la clarification des concepts permettant l'analyse et la compréhension de la recherche.

1.4. Clarification conceptuelle

La définition des concepts est une étape importante dans toute recherche. Elle permet de lever les confusions entre chercheurs car un même concept peut avoir plusieurs sens. Dans ce cadre deux concepts sont retenus pour être clarifiés. Il s'agit du concept corruption et du concept « endogénéité ».

Le concept de corruption, dans sa première acception, provient du latin "corruptio'' et signifie pourrissement. Il se définit comme une altération du jugement, du goût, du langage. De ce fait, la corruption peut être perçue comme une dépravation, un avilissement, une déformation. C'est l'action de corrompre. Corrompre quelqu'un selon le petit dictionnaire de la langue française Larousse, c'est le détourner de son devoir, le porter à l'immoralité ; obtenir par de l'argent, des cadeaux, etc., qu'il agisse malhonnêtement. Corrompre donc, selon le même dictionnaire, c'est engager une personne investie d'une autorité à agir contre les devoirs de sa charge en le soudoyant. Hormis ces définitions de dictionnaire, il y a eu des auteurs et des organisations qui ont essayé de définir la corruption à partir des approches juridique, politique ou économique.

Dans ce sens, Agbota (1998) définit la corruption comme « *le fait de bénéficier de quelque chose qu'on ne mérite pas. Cette chose peut être un poste, un bien, une distinction* ». De même, la corruption consiste à agir contre ses devoirs afin d'en tirer un profit personnel. Elle profite aussi bien au corrompu qu'au corrupteur car suppose une attente préalable entre les deux acteurs. Pour sa part, Campbell (1998 : 28) définit la corruption comme

> « *l'ensemble des moyens employés pour circonvenir quelqu'un, pour le détourner de son devoir, notamment en le soudoyant. Au sens juridique, la corruption serait une acceptation de dons ou de présents pour s'abstenir de faire un acte que son devoir lui commandait de faire ou pour faire un acte non sujet à rémunération* ».

Dans le plan stratégique national de lutte contre la corruption, le phénomène de la corruption est entendu toujours sur le plan juridique, comme

> « *le fait d'abuser d'un mandat électif, de son pouvoir, de son autorité, de ses fonctions ou de son emploi, en vue de tirer un profit personnel, pour faire ou s'abstenir de faire un acte de son emploi* » (OLC, 2007).

Dans le même sens, la définition proposée par la Convention des Nations-Unies (2003) parait plus approfondie. Ainsi, elle est

> *« le fait de commettre ou d'inciter à commettre des actes qui constituent un exercice abusif d'une fonction (ou un abus d'autorité), y compris par omission, dans l'attente d'un avantage ou pour l'obtention d'un avantage directement ou indirectement promis, offert ou sollicité, ou à la suite de l'acceptation d'un avantage directement accordé, à titre personnel ou pour un tiers* » (Nations-Unies, 2003).

De son côté, Kaufmann (1997) définit le concept de corruption comme « *abus de positions publiques à des fins d'enrichissement personnel* ». La notion de position publique est assez large pour englober non seulement les agents de l'Etat, de l'administration, ou de toute autre institution publique (fonctionnaire, employé d'une entreprise publique, élu, etc.), mais également toute fonction ou profession qui confère à un individu une responsabilité ou un pouvoir public.

> « *Est corrompu celui qui profite de sa fonction pour s'enrichir au-delà de sa rémunération légitime. Son partenaire dans la transaction corrompue appelé parfois corrupteur profite aussi de cette position. Cependant, si chacun réalise un gain sur la base d'une action illégale ou contraire à la morale et au civisme, le corrompu est celui qui abuse du bien public dont il a la charge, c'est d'abord sa responsabilité qui est en cause* ». (Kaufmann, 1997)

Kaufmann distingue la petite corruption de la grande corruption. Pour lui, la première concerne les relations entre citoyens et administration et la seconde celles entre entreprises (ou, de manière plus générale, réseaux, groupes d'intérêt) et Etat. La première c'est-à-dire la petite corruption serait surtout répandue dans les pays en développement et liée à la pauvreté et une mauvaise répartition des

richesses et des revenus, tandis que la grande corruption, qui se manifeste tant dans les pays développés que les pays en développement, traverse les frontières. Il est clair que ces deux formes de corruption sont de nature différente, la seconde mettant en jeu des groupes d'intérêt puissants, des lobbies capables d'exercer sur l'administration et l'Etat une pression et un pouvoir qui n'ont rien de comparable avec l'action de simples citoyens. Cependant, la généralisation et la banalisation de la première peut avoir des conséquences très graves, et miner tout le corps social[4] (Gaga, 2014), saper la confiance dans les institutions et leur crédibilité. Avec ces deux formes de corruption citées par Kaufmann, il faut retenir qu'il y a différentes formes de corruption dans la réalité.

On peut alors constater que le concept corruption est un terme polysémique et pluridisciplinaire. Il faut retenir que les définitions actuelles de la corruption sont soit financière, soit économique ou soit juridique. La notion de corruption dans cette recherche prend une dimension sociologique. Ainsi, elle est selon nous un phénomène de perversion mentale qui amène un individu à puiser dans ses repères culturels, des modèles ou codes de l'éducation pour créer un écart entre la règle et le comportement et accepter toute stimulation extérieure.

Le mécanisme de la corruption dans ce document sera vu comme le processus ayant une cause interne, c'est-à-dire se produisant à l'intérieur de la société donc endogène et non exogène. Le préfixe « endo » veut dire ce qui est à l'intérieur ou qui agit de l'intérieur et exo, ce qui est à l'extérieur ou qui agit de l'extérieur. Le Petit dictionnaire de la langue française Larousse (1988) définit endogène comme ce « qui se forme à l'intérieur » à l'opposé de exogène qui veut dire ce « qui se forme à ou de l'extérieur ». Mais comme toujours, il convient d'aller au-delà du cadre sémantique donné par le dictionnaire. Selon

[4]Ce qui renvoie d'ailleurs au sens premier aristotélicien du mot corruption

Aguessy (2008)[5], le concept « endogène » s'inscrit dans le cadre des activités de l'UNESCO comme un axe majeur de réflexion sur le processus complexe et multidimensionnel du développement. Il met en garde contre l'inversion qu'entraîne la mentalité d'adoption d'un modèle extérieur "exogène'' qui va contre les objectifs et voies que chaque société doit choisir librement. L'importance de la créativité sociale de chaque société est soulignée tout en mettant en exergue la capacité des sociétés de se doter des instruments de leur propre créativité qui requiert l'émergence des virtualités en l'homme. Les ressources techniques sont appréhendées sous forme de savoir-faire et de sciences autochtones qui malgré leur caractère simple et rudimentaire, peuvent avoir une utilité fonctionnelle et adapter à la fois au niveau du développement et aux contextes des réalités sociopolitiques des pays.

La corruption doit être vue dans son endogénéité car toute loi du comportement humain qu'elle découvre, une fois dévoilée, peut être utilisée par d'autres acteurs sociaux et contribuer à transformer le monde social.

2. Etat de la question

Cette partie traite de la revue de la littérature, de la justification du choix du sujet et du modèle d'analyse.

2.1. Revue critique de la littérature

La corruption est devenue de nos jours une préoccupation de tout le monde à tel point que plusieurs recherches et études lui sont consacrées. Il faut relever qu'il est appréciable que le thème de la corruption qui était tabou devienne aujourd'hui objet de débat public (Olivier de Sardan, 2001).

En effet, Blundo et Olivier de Sardan (2003) ont mené une enquête qui a porté sur le Bénin, le Niger et le Sénégal et qui a montré empiriquement que la corruption en Afrique est «enchâssée» dans un environnement administratif

[5] Cours « endogénéité et développement » donné par le professeur Honorat Aguessy aux auditeurs DEA Sociologie du Développement de la promotion 2007-2008, inédit, Ouidah.

particulier et dans des logiques sociales qui tendent à la banaliser et à la légitimer. Pour faire face à ce phénomène, ils retiennent en guise de conclusion dans leur ouvrage *la corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest : Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal* que

> « *… la corruption, est un phénomène particulièrement complexe, multidimensionnel, qui d'un côté est enchâssé dans l'ensemble des modes de gouvernance et de gestion que l'on retrouve à tous les niveaux de l'État, et qui, de l'autre, est indissociable de diverses formes habituelles de sociabilité ainsi que d'un ensemble de normes et valeurs sociales. La lutte contre la corruption en est rendue elle-même d'autant plus complexe, et ne peut être donc réduite à quelques propositions émises par quelques chercheurs en vase clos.* » Blundo et Olivier de Sardan (2003 : 271).

En analysant la pratique de ce phénomène, Blundo (2007) arrive à retenir que si à l'évidence « *la caravane dépend du chameau de tête* », comme le rappelle un adage maure, et que donc l'exemple des puissants encourage des pratiques de corruption aux échelons inférieurs, on doit également considérer qu'un environnement social qui tolère les petits larcins sera enclin à légitimer la prévarication au sommet. Il est question en effet, d'un contexte social et politique, historiquement donné et certes ni immuable ni irréversible, qui vit de façon ambiguë la généralisation de la corruption : décriée et stigmatisée, elle est tout aussi banalisée dans les pratiques quotidiennes» (Blundo 2007 : 14). C'est en cela qu'en guise d'approche de solution pour éliminer ou réduire ce fléau, il note que les autorités et les populations doivent être conscientes du fait qu'on ne peut pas éliminer complètement la corruption, mais qu'un objectif – déjà très ambitieux – pourrait être de la rendre plus sectorielle et surtout moins banale c'est-à-dire « t*ransformer ce qui est aujourd'hui une transaction socialement acceptée en une transgression socialement condamnée* » (Blundo 2007 : 39). La banalisation des pratiques observées, leur enracinement dans le service public, leur enchâssement dans des logiques sociales qui concourent à les légitimer,

amènent sans doute à une sorte de cercle vicieux. Ce faisant, la lutte contre la corruption gagnerait en efficacité selon Blundo (2000) car :

> « *avant de lancer de nouvelles croisades pour l'assainissement de l'Etat Africain, il convient d'éclairer, aux travers de recherches comparatives empiriquement fondées, les mécanismes concrets par lesquels il fonctionne au quotidien et les logiques sociales qui contribuent à la désarticulation de l'action publique* ».

A cet égard, la perspective de Olivier de Sardan (2007) s'avère éclairante en ce sens qu'elle met remarquablement à contribution les spécificités de la démarche socio-anthropologique pour proposer une analyse objective des faits de corruption en Afrique. En effet, il précise que la corruption n'est pas l'apanage de l'Afrique mais que ses manifestations et ses fondements y sont particuliers. L'auteur précise par ailleurs que la corruption n'est ni un fait social ni un fait culturel mais qu'elle est simplement un fait de société qui s'est inséré dans des codes sociaux. Autrement dit, il existe en Afrique des facilitateurs sociaux[6] et des logiques sociales qui servent de terreau favorable à la corruption. De plus, ces logiques socioculturelles, prédominantes au sein des sociétés africaines, ne sont pas vraiment en harmonie ou en correspondance avec les normes du service public et les définitions légales de la corruption en Afrique, qui sont directement issues du modèle européen. Or le modèle européen est pour une part le produit de logiques socioculturelles toutes autres. Donc il s'agit d'insérer la corruption non seulement dans un tissu de normes et d'attitudes sociales (Olivier de Sardan, 1996) mais aussi dans le contexte politique. Aussi, les formes de corruption comme le népotisme, les abus de pouvoir, le délit d'ingérence, les détournements de fonds et les malversations, le trafic d'influence, les abus de biens sociaux, etc. doivent-elles être prises en compte. I1 s'agit en quelque sorte de lignes de pente, qui laissent une marge de manœuvre aux acteurs, lesquels évoluent au sein ou autour de ces logiques, souvent en les

[6]L'expression est de Jean Pierre Olivier de SARDAN qui désigne sous ce vocable, les facteurs qui facilitent la dissolution de la frontière entre pratiques quotidiennes licites et pratiques quotidiennes illicites et en accentuant les pressions sociales qui incitent à ignorer cette frontière.

combinant, mais parfois en les dissociant ou en les refusant. Ces logiques amènent Sardan (1996) dans son ouvrage *L'économie morale de la corruption* à retenir sept (7) thèses dont les thèses 5 et 7 retiennent l'attention. En effet, la thèse 5 stipule que :

> « *la corruption est un processus cumulatif et expansionniste, peu réversible, qui se répand plutôt du haut vers le bas. Les facteurs qui favorisent sa diffusion ne peuvent être inversés pour produire sa répression.* »

Quant à la thèse 7, elle énonce que :

> « *les pratiques du complexe de la corruption, juridiquement condamnables et largement réprouvées, sont cependant considérées par ceux qui les mettent en œuvre comme légitimes, et bien souvent comme n'étant pas de la corruption. Autrement dit, la frontière de fait entre ce qui relèverait de la corruption et ce qui n'en relèverait pas est fluctuante et dépend du contexte et de la position des acteurs* ».

De son côté, Doucin (2005) retient que beaucoup de travaux ont observé des traits culturels propres aux sociétés des pays, particulièrement africains, qui prédisposeraient à des pratiques de corruption. Il poursuit en soulignant que les études d'anthropologie montrent la porosité des frontières entre corruption et clientélisme, ce dernier étant considéré comme un mode de fonctionnement social jugé normal :

> « *Les approches légales et technico-empiriques des organisations intergouvernementales sont, à tort, imperméables au fossé qui sépare normes officielles et normes sociales non officielles qui jugent autrement les couleurs de la corruption ou du clientélisme, à la légitimité relative de l'imbrication de ces systèmes officiels et officieux dans des contextes où l'Etat n'est pas protecteur neutre* » (Doucin, 2005).

Klitgaard (1997) s'est intéressé quant à lui aux stratégies à mettre en œuvre pour combattre la corruption dans les Etats ou systèmes où cette dernière sévit. Selon l'auteur,

« *pour combattre la corruption, il faut la penser en termes de système et non en termes d'individus. Il définit la corruption (C) comme étant égale au Pouvoir Monopolistique (M) plus le Pouvoir Discrétionnaire des fonctionnaires (D) moins la Responsabilité (R). Ce qui renvoie à la formule* $C = M + D - R$ ».

L'explication que Klitgaard donne de cette formule est que si quelqu'un jouit d'une situation monopolistique au regard d'un bien ou d'un service et détient le pouvoir discrétionnaire de décider de qui en bénéficie ou non ; si de surcroît cet individu n'a de compte à rendre à personne, alors la corruption est quasiment inévitable. Pour lui, il est impérieux de rechercher avec sang-froid les moyens de réduire les situations monopolistiques, de limiter et clarifier le pouvoir discrétionnaire et d'accroître la transparence ; lorsqu'on a pour mission de lutter contre la corruption. Ainsi, Gaga (2014) souligne que Klitgaard s'est appuyé sur l'expérience relative à la campagne magistrale lancée par le juge Plana pour nettoyer l'administration des impôts aux Philippines (Bureau of Internal Revenue-BIR), pour dégager une politique de lutte contre la corruption axée sur la mise en place d'un nouveau système d'évaluation des performances, la collecte d'informations sur la corruption et le châtiment rapide des hauts responsables convaincus de corruption.

Par ailleurs, pour lutter contre le phénomène mondial qu'est la corruption, les Nations-Unies ont fait adopter une convention contre la corruption en 2003 qui a été ratifiée par 154 Etats en 2005, plus des deux tiers des États Membres des Nations-Unies. Cette convention oblige les États à prévenir et à incriminer la corruption, à promouvoir la coopération internationale, à recouvrer les avoirs volés et à améliorer l'assistance technique et l'échange d'informations dans le secteur privé et le secteur public. Pour remplir ces objectifs, la convention prévoit un large éventail de mesures que les Etats parties doivent adopter pour lutter contre la corruption et la prévenir. Ces mesures sont relatives à la prévention et à la répression de la corruption, la coopération internationale dans

la lutte contre la corruption, le recouvrement et la restitution des avoirs obtenus par la corruption et envoyés à l'étranger pour être soustraits à la justice nationale.

Malgré cette orientation nouvelle des organisations internationales et le besoin d'identifier les politiques économiques (et sociales) permettant de réduire ce phénomène, les facteurs à l'origine de la corruption restent, à ce jour, mal connus (Lavallée 2008 : 3). La corruption continue de prendre des proportions alarmantes dans le monde entier. Elle constitue une menace sérieuse pour l'économie, le bien-être social et la démocratie. Bien qu'elle fasse l'objet d'une lutte accrue de plus en plus médiatisée, « la corruption ne recule pas et tend même à progresser plus rapidement que la dynamique en cours pour la réduire, voire pour l'éradiquer » (Elias, 2012). C'est Kaufman (1997) qui donne une explication à la réflexion de Elias. En effet, selon lui,

> « *une des raisons pour lesquelles la corruption au niveau du gouvernement est devenue très répandue en Afrique de nos jours est que beaucoup d'efforts ont été déployés pour remédier au problème plutôt qu'à essayer de le comprendre* » (Kaufman, 1997).

Alors, nonobstant les efforts fournis aussi bien par les pouvoirs publics que par les organisations de la société civile pour inverser la tendance exponentielle de la corruption, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes. Tout porte à croire selon Agbangla (2008) que la persistance de la corruption ne s'explique pas uniquement par la trop grande lâcheté de la justice mais que les causes sont à rechercher au sein des groupes sociaux où elle sévit. La lutte contre la corruption devrait porter sur « *des aspects non encore élucidés ou du moins ignorés* » (Agbangla, 2008), en l'occurrence, le comportement des acteurs de la corruption et les caractéristiques de l'environnement sociopolitique et culturel. Cependant, au regard de l'importance de l'ancrage de la corruption dans la société béninoise, le choix des stratégies susceptibles de la combattre avec succès reste une équation difficile à résoudre.

La dénonciation sur fond de considérations normatives selon nous ne peut s'opérer qu'en cas de visibilité du phénomène dont les acteurs peaufinent sans cesse des formes subtiles et nouvelles. Pour Agbangla (2008), seule une véritable connaissance des processus conduisant à la corruption pourrait permettre de lutter efficacement contre elle, non seulement en s'attaquant aux acteurs mais également en détruisant le système. Les moyens de lutte contre la corruption seront donc faits à la fois d'incitations et de sanctions. Il s'agit de mesures visant à

> « *rendre la corruption coûteuse pour celui qui y a recours soit en remplaçant les gains illégitimes procurés par la corruption par des gains légitimes (par exemple en augmentant les traitements des fonctionnaires, ou en supprimant des règles bureaucratiques qui, pour être contournées, donnent lieu à des transactions corrompues) ; ou en mettant en place des sanctions qui annulent voire dépassent le gain de la corruption* » (Talahite, 2006).

De ce point de vue, la mauvaise réputation provoquée par la dénonciation publique du corrompu peut constituer un coût pour celui-ci, tandis qu'une bonne réputation peut être génératrice de gains. Mais à ce stade, il faudrait procéder au préalable à une étude approfondie des mécanismes par lesquels passe la corruption selon Talahite (2006) dans sa Communication à la table-ronde « Corruption, autopsie d'un fléau », sur l*es enjeux de l'évaluation et de la lutte contre la corruption*. Une telle étude ne pourrait être sérieusement menée sans la contribution des autorités, pour fournir les données et les autorisations nécessaires pour enquêter. Cela signifie que sans une volonté politique et sans sa traduction en actes en matière de transparence et de contrôle, sans un programme mis en place avec la collaboration et l'engagement des autorités dans la durée, on ne peut considérer que la lutte contre la corruption soit véritablement amorcée.

Dans ce sens, Kabou (1991) a analysé les problèmes de développement de l'Afrique sous un angle nouveau, celui du refus en mettant à nu les exactions et

l'étroitesse d'esprit des dirigeants africains de même que la passivité des populations. Au nombre des comportements décriés, la corruption et les malversations occupent une place de choix et, c'est sans complaisance que l'auteur dénonce les malversations de nombreux dirigeants africains en la matière.

Vignigbé lui, après avoir passé en revue les différentes approches de la lutte tout en mettant en exergue leurs limites, se propose de

> « *se départir d'une approche normative au profit d'une approche empirique pour prendre en considération l'univers politique, culturel, mental présidant au phénomène* (*de la corruption*) » (Vignigbé, 2005).

Il y a donc nécessité de rechercher une approche de lutte contre la corruption au sein des sociétés « contraculturées » caractérisées par leur complexité (Assogba, 2014) dont celle yom où coexistent des valeurs contradictoires influençant le Yora[7].

D'après bon nombre d'auteurs, la corruption est un phénomène mondial qui se manifeste dans tous les pays. Les données montrent qu'elle nuit plus aux pays pauvres qu'aux autres plus développés empêchant la croissance économique et détournant les fonds nécessaires à l'éducation, la santé et autres services publics. La corruption en Afrique mérite une attention particulière en raison d'une part de son caractère visible et généralisé et d'autre part de la nature spécifique des Etats africains. La lutte contre la corruption commence par une éducation globale et la formation de tous les citoyens épris de commerce équitable au pacte d'intégrité. Ce sont des codes d'éthique qui rejettent les pots de vin et la corruption et améliorent la crédibilité des principales parties prenantes.

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC, 2009) a, à cet effet, réalisé un état des lieux sur la corruption au Bénin en faisant une analyse sectorielle à partir de la douane, la police/gendarmerie, l'enseignement, la santé,

[7] Le Yora est un individu qui parle la langue yom. C'est plusieurs Yora qui donnent Yowa.

l’impôt, les marchés publics, les mairies et les médias. Cet état des lieux a révélé que la corruption est un fléau qui s’aggrave de jour en jour, avec pour principale cause l’impunité. La douane est le secteur le plus touché par ce phénomène. En conclusion, il a été souligné dans ce livre que la corruption a une influence négative sur la croissance économique et ceci en dépit des stratégies de lutte.

En dépit de toutes ces actions, la corruption sévit et constitue plus que jamais un épineux problème au processus de développement. La recherche des raisons explicatives passe par l'examen de la mise en œuvre des différentes mesures de lutte. Il serait cependant fort utile d'approfondir la réflexion et d'envisager la question sous un autre rapport en incluant les sociétés endogènes béninoises en général et la société yom en particulier dans cette lutte. En effet, l'abord de la corruption peut se faire suivant deux perspectives. La première à laquelle on s'est jusque-là intéressé mais aussi l’inclusion des valeurs et normes endogènes doit être également envisagée. Dans cette perspective la recherche sociologique s'intéressera à la corruption non pas sous le rapport de la faiblesse de l'Etat mais l'envisagera en tant que pratique construite et entretenue par des acteurs sociaux au sein de la société yom. Dans ce sillage, la présente recherche s’inscrit dans le prolongement de la réflexion de Campbell qui voit que

> « *la corruption est un fléau mondial qui se décline en différentes manifestations. La corruption est multiforme dans ses manifestations quotidiennes. C’est une réalité perceptible dans tous les pays de la planète. Au Bénin, il n’y a pas une partie de la société totalement corrompue et une autre en face absolument saine et à l’abri de tout soupçon. Tous les Béninois sont impliqués dans ce système. La corruption provient aussi bien des agents de l’administration publique, (elle est alors plus visible et plus choquante) que de la société civile* » (Campbell, 1998 : 30).

Au regard de Campbell, tous les Béninois doivent être concernés par la lutte contre la corruption et la présente recherche s’intéresse à la manière dont une société béninoise arrive à faire face à ce phénomène.

Qu’est-ce qui justifie le choix du sujet portant sur la lutte contre la corruption ?

2.2. Justification du choix du sujet

La justification du choix du sujet de recherche s’appuie sur deux raisons : les raisons subjectives et les raisons objectives.

2.2.1. Raisons subjectives

Il s’agit en prime abord, d’un fait produit lors du voyage de ma sœur venue m’assister lors de la naissance de mes filles. Elle se rendait au nord du Bénin à Djougou et avait beaucoup de colis. Une partie des colis devrait être convoyée directement à Djougou, et elle, elle allait faire une escale à Bassila pour quelques jours. Un apprenti s’est rapproché de nous afin de nous proposer de se charger des colis en destination de Djougou. En contrepartie, il nous fixe le prix à payer. A la demande de nous remettre le ticket pour convoyage de colis, il nous fait entendre que c’est « entre nous ». Certes c’était une bonne affaire car le prix fixé est moindre mais je lui ai demandé d’appeler le ‘‘ticketier’’. Ma sœur trouve que ce n’était pas grave puisqu’elle était du voyage mais j’ai exigé le ticket de convoyage et l’apprenti est parti frustré. En fin de compte, les colis ont été convoyés sans que nous n’ayons rien à payer.

La deuxième raison concerne mes activités de cours de maison. Etant occupé et ne pouvant plus me consacrer entièrement aux élèves que j’encadre, je les ai confié à un étudiant de même quartier que moi qui a été très content. A la fin du mois, il est venu me présenter ses émoluments en me donnant ‘‘ma part’’. J’ai refusé et il a insisté sans succès. Il a réitéré sa disponibilité au cas où j’aurais d’autres opportunités de cours. A un autre moment, je suis sollicité encore dans une autre maison. N’étant toujours pas disponible, je la confie à un voisin étudiant qui m’avait demandé de lui rendre ce service tout en pensant à l’étudiant du quartier. J’ai mené toutes les négociations avec lui afin qu’il ne soit pas lésé. A deux reprises, je me suis renseigné auprès de lui pour savoir s’il

n'avait pas de problème. A aucun moment, je n'ai pas bénéficié de son remerciement. J'avoue que ce comportement m'a choqué car je n'ai pas bénéficié de sa reconnaissance.

2.2.2. Raisons objectives

Engagée sur le plan juridique par la multiplication des instruments normatifs et au plan concret par la volonté de certains Etats qui s'appuient sur le concours de la société civile, la lutte contre la corruption reste toujours hypothétique. L'enracinement culturel du phénomène de la corruption et le faible impact des réformes de la gouvernance politique des Etats sont des bases du développement de ce fléau (Doucin, 2005). Alors lutter contre la corruption implique la prise en compte de son enracinement au sein des sociétés. Déjà la Convention des Nations Unies contre la corruption de décembre 2003 interpellait les Etats membres en ces termes :

> « *Chaque Etat partie prend des mesures appropriées (…) pour favoriser la participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public, tels que la société civile, les organisations non gouvernementales et les communautés de personnes, à la prévention de la corruption et à la menace que celle-ci représente* ».

Par ailleurs, convenons avec Olivier de Sardan (1996) qu'il n'y a pas de société, ancienne ou moderne, qui ne connaisse de la corruption. Cette dernière varie en ampleur, revêt des formes différentes et est plus ou moins visible ou tolérée, d'une société à l'autre, ou d'un type de société à l'autre. Les formes africaines de corruption, caractérisées par leur visibilité et leur généralisation, méritent une attention en raison de la nature spécifique des sociétés africaines contemporaines, dont celle yom. Comment arrivent-elles à faire face aux actes de corruption ?

Aussi, la question de prévention et de répression de la corruption devant être traitée dans une perspective interdisciplinaire, le projet ELIJUC (Etude Linguistique et Juridique de la Corruption) nous a associé afin de contribuer aux

objectifs du projet à travers l'apport des approches de modèles sociologiques et anthropologiques pour endiguer ce fléau social qu'est la corruption.

2.3. Modèle d'analyse

Le modèle d'analyse est la représentation figurée d'une réalité. En tant que tel, il constitue le prolongement de la problématique en articulant sous une forme opérationnelle les repères et les pistes qui sont retenus pour présider au travail d'observation et d'analyse. Il se dégage donc de cette définition que le choix d'un modèle d'analyse ne se fait pas au hasard.

Le modèle d'analyse retenu dans le cadre de la présente recherche est celui de l'analyse culturelle de Douglas M. (2005) qui ne considère pas la culture comme un système figé qui gouverne les actions des acteurs sociaux en modelant leur personnalité, mais comme un cadre de référence, certes donné, mais que ces acteurs façonnent et transforment au cours de leurs interactions. Dans leurs transactions, ils mobilisent des valeurs et des principes qui leur permettent d'agir avec les autres et de justifier leurs actions selon des modalités qui puissent être comprises et acceptées par les autres.

Les facteurs socioculturels sont une composante active dans les négociations entre les Yowa lorsqu'ils cherchent à produire un sens partagé. Alors l'analyse culturelle offre un cadre sociologique pour expliquer les connaissances, les opinions, les représentations et les valeurs qui sont mobilisées dans la régulation de la société yom pour faire face aux pratiques corruptrices.
Donc ce modèle d'analyse permet de circonscrire les manifestations de la corruption en milieu yom. Il a servi à analyser les perceptions, les représentations, les logiques et les comportements des acteurs qui justifient les pratiques corruptives chez les Yowa de la Commune de Djougou et à définir les valeurs socioculturelles qui sont au fondement de la corruption. Aussi, a-t-il permis de ressortir, de dévoiler et d'analyser les manières de faire des Yowa pour lutter contre les pratiques iniques dans leur milieu.

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DU CADRE ET DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Les méthodes à mettre en œuvre pour répondre à la problématique constitue une partie importante. Pour ce faire, dans ce chapitre, il est question de justifier la démarche méthodologique utilisée. A cet effet, il a été élaboré une démarche méthodologique qui s'articule autour de la présentation des techniques et outils utilisés au cours de la collecte des données, du traitement des données et de l'analyse des résultats. En vue de conduire cette démarche, le cadre de la recherche choisi en fonction de la problématique posée va d'abord être présenté.

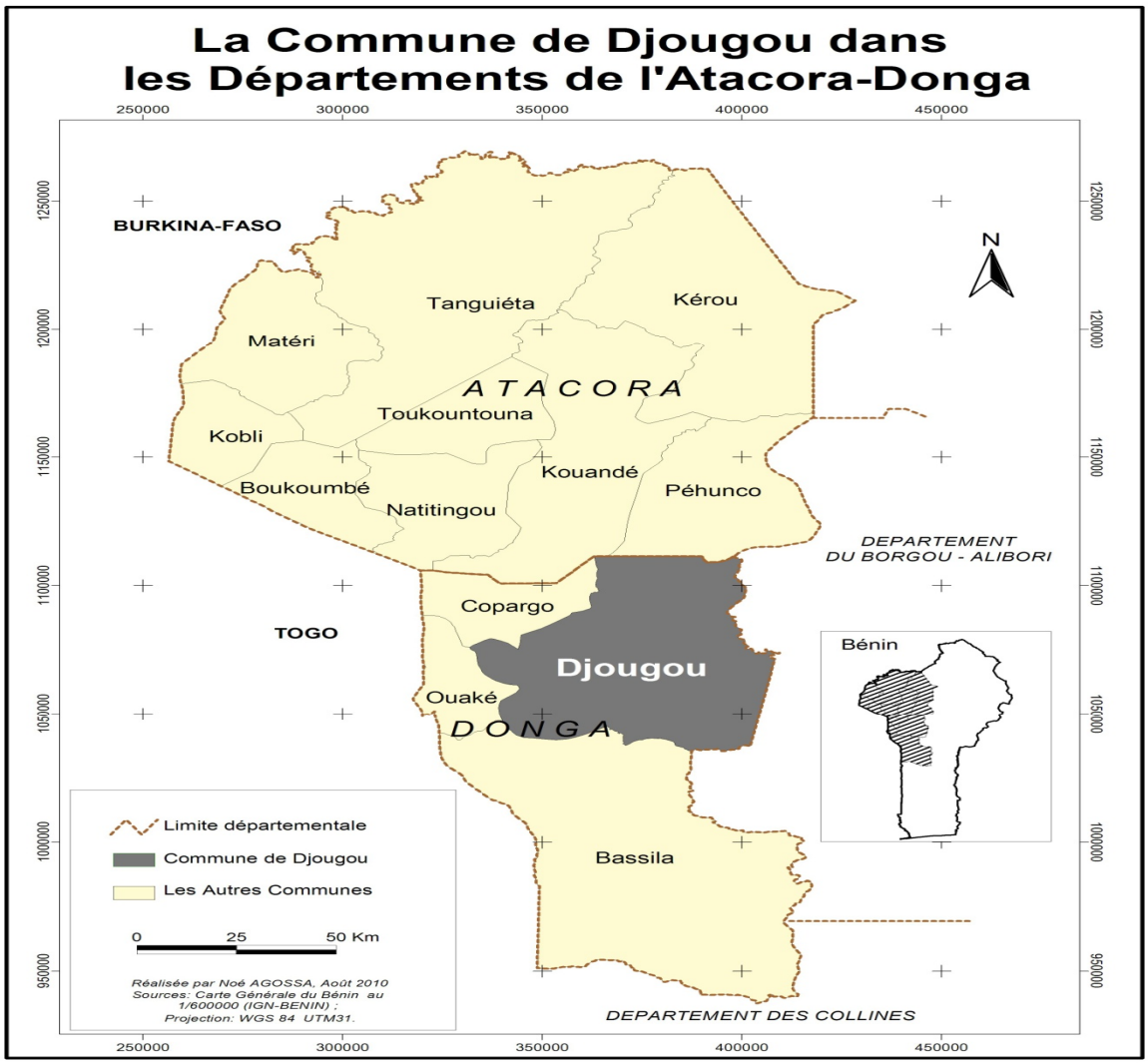
1. Présentation du cadre de la recherche

Cette section concerne la présentation du cadre de la recherche de même que les acteurs concernés en faisant ressortir leur rapprochement avec la corruption. Le Site d'investigation choisis est la commune de Djougou, précisément les arrondissements de Barei, Bellefongou, Onklou, Pélébina et Sérou du fait que ce sont ces arrondissements qui sont en majorité composés de Yowa.

1.1. Situation géographique de la commune de Djougou

Djougou est une commune qui s'étend sur une superficie de 3.966 km^2 (PDC Djougou 2010) et fait partie des quatre communes que compte le département de la Donga au Nord du Bénin. Elle compte une population de 266522 habitants selon les résultats provisoires du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4). Elle est limitée au Nord par les communes de Kouandé et de Ouassa-Péhunco (département de l'Atacora), au Sud par la commune de Bassila, à l'Est par les communes de Sinendé, de N'dali et de Tchaourou, (toutes dans le département du Borgou) et à l'Ouest par les communes de Ouaké et de Copargo. Djougou est le chef-lieu du département et

de la commune et est située à environ 460 km de Cotonou, la capitale économique du Bénin.



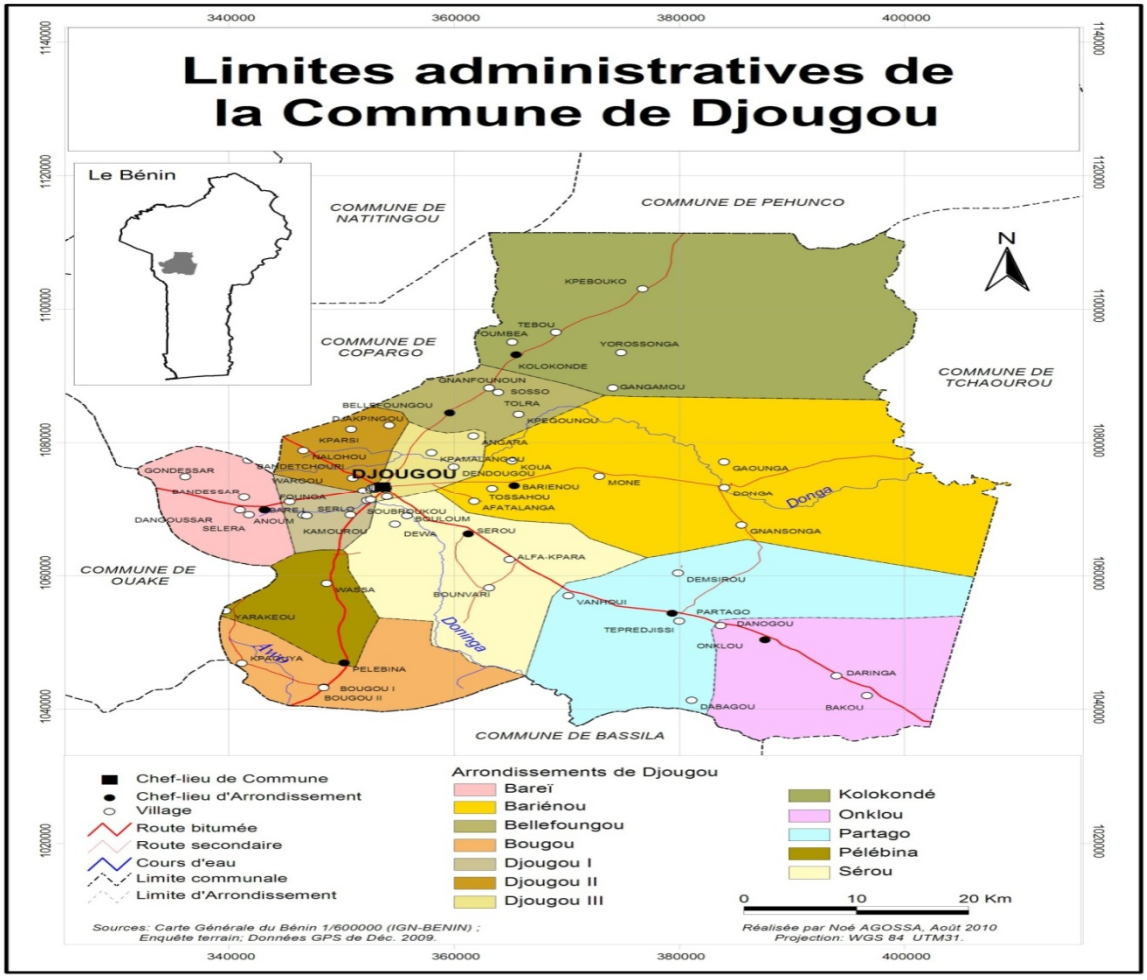
Carte1 : **localisation géographique de Djougou**

Source : **Biaou, 2006**

1.2. L'organisation administrative

La commune de Djougou est subdivisée en douze (12) arrondissements : Djougou I, Djougou II, Djougou III, Baréi, Bariénou, Belléfoungou, Bougou, Kolokondé, Onklou, Partago, Pélébina et Sérou. Ces arrondissements comprennent 76 villages et quartiers de ville dont 46 villages administratifs. L'administration locale comporte alors trois (3) niveaux : la commune,

l'arrondissement, le village ou quartier de ville. Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement et la commune par le conseil communal avec à sa tête le Maire assisté de deux (2) Adjoints.



Carte2 : **limites administratives de la commune de Djougou**

Source : **Biaou, 2006**

1.3. Le milieu physique

La commune de Djougou a un relief de plateau parsemé de collines de faibles dénivellations (PDC, 2010). Selon la même source, le climat est de type soudano-guinéen avec une saison de pluies (avril à octobre) et une saison sèche (octobre à avril). La moyenne annuelle de précipitation est comprise entre 1200 et 1300 mm, elle varie entre 1000 et 1500 mm d'eau pour 75 à 140 jours

effectifs de pluies. Les sols sont de texture argilo-sableuse ou latéritique (gravillonnaire ou caillouteux) globalement favorables à l'agriculture. La superficie cultivée représente 35,7% de la superficie de la commune (Biaou, 2006).

La végétation de la commune est dominée par des savanes arborées et arbustives dont 37182ha de forêts classées sous aménagement. Néanmoins des poches non négligeables de forêts claires et de forêts denses s'observent par endroits (Biaou, 2006). Avec un tel milieu, comment la population s'est-elle installée ?

1.4. Peuplement de la commune

La légende raconte que Djougou était autrefois une région de forêt dense d'où son vrai nom d'origine « zougou » provenant de « zougou-zougou » qui veut dire forêt dense en langue Dendi. Les Yowa autrefois appelés Pila-pila par les colons sont les premiers occupants de cette région et sont d'ailleurs aujourd'hui le groupe socio-linguistique et culturel dominant (PDC Djougou, 2010). Cette commune est aussi peuplée des Lokpa, des Dendi, des Peulh, des Yoruba, des Bariba et des Fon. La langue dendi est cependant la langue la plus dominante dans la commune. Il est important de noter que les Yowa, les Lokpa et les Dendi représentent les trois groupes socioculturels les plus importants de cette commune (PDC Djougou, 2010). Selon le PDC Djougou (2010), c'est une commune fortement islamisée car, 78 % de sa population sont musulmans contre 11 % de chrétiens catholiques et 4 % qui n'ont aucune religion. Les autres religions rencontrées sont les religions endogènes, le christianisme céleste et les chrétiennes évangéliques. La commune est composée d'une population essentiellement jeune : 54,17 % ont moins de 18 ans, 45,83 % ont plus de 18 ans et 5,96 % ont plus de 60 ans. L'agriculture représente l'activité la plus importante de la commune (70 %) et constitue avec le commerce et le transport les trois plus grandes activités de la région (PDC Djougou 2010). Les Yowa

faisant objet de la présente recherche, il convient de les présenter de façon exhaustive.

1.5. Présentation des yowa de Djougou

Tous les arrondissements de la commune de Djougou sont peuplés de yowa. Mais, ils sont majoritaires dans les arrondissements de Bareï, Belléfoungou, Onklou, Pélébina et Sérou.

1.5.1. Organisation sociopolitique

Les Yowa (Pila-pila) qui peuplent en majorité la commune de Djougou sont des sociétés patriarcales fortement hiérarchisées et stratifiées. On distingue : la classe des princes dont est issu le roi ; la classe des notables dont les ministres sont issus ; la classe des sages constituée des chefs de collectivités ; le clergé constitué du prêtre endogène et ses disciples ; les courtisans du roi (les griots et autres personnages du même statut qui ont accès à la cour) ; la classe des paysans. Et au bas de l'échelle, le reste de la population qui n'a pas sa place dans l'une des classes suscitées.

Sur le plan sociopolitique, les villages yom dans leur structure fonctionnelle comprennent, au sommet de la pyramide de pouvoir, le roi du village. Les notables siègent autour du roi et assument des fonctions spécifiques. Ils constituent le deuxième niveau de la hiérarchie sociale. Ceux qu'on appelle les « anciens » ou « sages » dans le village sont des personnes âgées détentrices du pouvoir cultuel ou de connaissances utiles et appréciées. Le tronc de la société est constitué des divers degrés de jeunesse, les « *dafaawa* » (jeunes garçons) et les « *bəserwa* » (jeunes filles) qui signifient jeune dans la fleur de l'âge, les « *kumpaawa* » qui signifient les adultes matures.

Le pouvoir traditionnel semble perdre son autorité mais il est encore plus ou moins respecté chez les yowa.

1.5.2. Organisation sociale

Chez les yowa, il y a les princes, les notables qui entourent le roi. Ils sont comme les ministres car, chacun d'eux a son domaine (LASDEL, 2010). S'il y a une situation, le roi sait quels notables il faut interpeler. Après les notables il y a le chef de culte (prêtre endogène) du roi qui commande tous les autres chefs de culte. C'est lui qui consulte pour voir si les récoltes de l'année seront bonnes ou pas, s'il y a une maladie ou un malheur qui va frapper le village. Après lui, il y a le griot du roi, les paysans, et les "esclaves''. Tout le monde connaît sa place au sein de la société. Même quand ils se retrouvent ensemble pour rire ou blaguer. Dans les assemblées, on ne prend pas la parole en désordre. S'il y a une situation dans le village et le chef convoque une réunion, même si c'est une réunion publique où on donne la parole à tout le monde, il y a un ordre à respecter. Pendant que les vieilles personnes sont là, un jeune ne peut pas prendre la parole avant eux. S'il a quelque chose à dire, il doit attendre que les sages qui sont là, parlent d'abord avant de demander à prendre la parole. L'âge est très important chez les yowa.

Au niveau familial, les Yowa sont à dominance polygames avec une forte autorité du chef de famille (LASDEL, 2010). Le droit d'aînesse y est également prépondérant. Les communautés Yom sont en outre caractérisées par une gestion très centralisée des ressources. Dans cette communauté, c'est le père de famille qui décide des produits à cultiver pendant la campagne agricole. C'est aussi lui qui gère et répartit toutes les ressources (les récoltes, les produits de la chasse, de la pêche, et de la cueillette) bien que ce soit tous les membres de la famille qui participent à la production. C'est également au père de famille que revient officiellement la charge de subvenir aux besoins fondamentaux des enfants (principalement sur le plan alimentaire). Mais le plus souvent, seul le repas du soir est assuré par ce dernier.

Concernant les rapports au sein de la famille il faut noter que, la femme qui bénéficie le plus du regard bienveillant de la belle famille, est celle qui a le

plus d'enfants. C'est également cette femme qui réussit facilement à s'imposer dans le ménage à travers son dévouement à la belle famille.

1.5.3. Rapport des yowa à la corruption

Malgré le moulage des jeunes dans la culture "autre'' de nos jours, force est de constater qu'ils ne sont pas tout à fait déconnectés (Wolou, 2012). Ils arrivent à se saisir de la réalité de leur endogénéité. La société yom a connu des mutations parce que s'ouvrant à d'autres sociétés car aucune société n'est un système fermé (Wolou, 2012). C'est ainsi que le phénomène de corruption qui n'est pas originellement connu chez les yowa est entré dans leur vécu quotidien (Agbota, 1998). Dès lors, les pratiques telles que la récompense avant un service à rendre sont devenues visibles. C'est ce qui explique les expressions yom comme « *matar anɔr kpam* » qui veut dire j'ai passé l'huile sur sa bouche, « *wəsa səko bohom* » c'est-à-dire c'est l'argent qui éteint le feu. Beaucoup d'autres expressions rendent compte de la corruption dans ce milieu.

2. Présentation de la démarche méthodologiques

La méthodologie adoptée permet de rendre compte de la nature de la recherche, des techniques et outils utilisés ainsi que de l'échantillonnage lors de la collecte des données.

2.1. Nature de la recherche

La réalisation de la présente recherche s'est appuyée fondamentalement sur la collecte des données qualitatives qui sont relatives à la pratique de la corruption et à l'empêchement de son développement chez les Yowa. Cependant, l'orientation résolument qualitative de la recherche n'exclut pas la quantification des données qualitatives dans un souci de complémentarité et de précision.

2.2. Techniques et outils de collectes de données

La recherche documentaire, l'entretien et l'observation sont les techniques

utilisées dans le cadre de cette recherche pour recueillir les données. A chaque technique est confectionné un outil de collecte de données approprié.

2.2.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire est indispensable dans toute recherche. Dans le cas de la présente recherche, elle a permis de faire la synthèse des travaux antérieurs sur la corruption et la lutte menée contre elle afin de situer l'objet. Elle a permis aussi d'élargir les perspectives d'analyse, de prendre connaissance avec la pensée d'auteurs dont les recherches et les réflexions ont permis d'éclairer des facettes du sujet en recherche. C'est pour cette raison que nous avions effectué des recherches à la bibliothèque de l'Institut Français de Cotonou (IF), ex Centre Culturel Français (CCF), au secrétariat de l'OLC et aussi sur les sites internet (bibliothèque virtuelle). Il faut aussi souligner l'utilisation des documents du Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures à Calavi (LABODYLCAL) et des apports de quelques personnes ressources. La recherche documentaire a consisté essentiellement à analyser différents documents sur la corruption, sur les législations en la matière et sur les stratégies nationales de lutte contre la corruption au Bénin.

La grille de lecture (voir annexe 3) est l'outil de collecte de données utilisé.

2.2.2. L'observation

L'observation est un exercice qui consiste à porter un regard sur un fait sans le transformer. Cette technique s'est révélée très utile dans la mesure où elle a permis de comprendre le vécu quotidien des Yowa. A cet effet, elle a été utilisée pour observer les prestations de service au sein de la société yom, les interactions entre usagers et prestataires de service et surtout les dynamiques des acteurs dans leurs différents rôles dans les arrondissements concernés par la recherche. Cette technique a offert la possibilité de faire une description de

quelques pratiques corruptrices au sein de la communauté yom et de relever comment ces acteurs se livrent aux actes contraire à la morale.

La grille d'observation est l'outil élaboré et utilisé (voir annexe 2).

L'observation ne permettant pas d'accéder à de nombreuses informations pourtant nécessaires à la recherche, il faut la compléter en utilisant l'entretien.

2.2.3. L'entretien

C'est une technique qui consiste à produire des données à partir du discours des enquêtés. Sur cette base, plusieurs entretiens ont été effectués avec des acteurs sociaux yowa à savoir les rois ou chefs locaux, les notables, les sages, les paysans et les Yowa scolarisés notamment les élèves, les étudiants afin de recueillir des informations enrichissantes sur la corruption en milieu yom. De même, cette technique a été utilisée à l'endroit des personnalités politico-administratives de la Commune de Djougou. Ceci a permis de parcourir les différents thèmes de l'investigation. Il s'agit de la connaissance du phénomène de la corruption, des représentations sociales liées à la corruption, des dispositifs mis en œuvre pour éviter les actes de corruption et des approches de solutions que les Yowa proposent dans la lutte contre ce fléau. D'un autre côté, l'entretien a permis de compléter les informations recueillies lors de la documentation. Les entretiens sont menés soit individuellement soit collectivement.

Un guide d'entretien a été élaboré à cet effet comme outil de collecte de données (voir annexe 1).

Sur quelles populations a porté réellement la présente recherche ?

2.3. Population enquêtée

Les Yowa établis dans les arrondissements de Baréï, Bellefoungou, Onklou, Pélébina et Sérou dans la commune de Djougou constituent la population enquêtée. Les groupes sociaux concernés par l'enquête se présentent comme suit :

i. rois ou chefs locaux du fait que ce sont eux qui sont les gardiens de la tradition. Ils sont concernés par la corruption en ce sens qu'ils sont chargés de la transmission des valeurs éducatives et sociales à suivre à toute la communauté. De plus, ils sont toujours en contact avec la population et donc, sont exposés à des actes de corruption ;

ii. sages et notables : ils sont retenus comme cible pour leur expérience de la vie. Ils sont très souvent consultés par les autres membres de la communauté en cas de conflit ou pour tout autre problème ;

iii. élèves du second cycle et étudiants : c'est le groupe qu'il convient d'appeler Yowa scolarisés. Ils appartiennent au modernisme et en même temps à la coutume de la communauté. Ce sont eux qui connaissaient la « langue du blanc » et servent d'intermédiaires et d'interprètes entre leurs parents et l'administration ;

iv. personnalités politico-administratives : le choix de ce groupe cible repose sur son degré d'implication dans les prestations de services notamment les offres et les demandes de services à la mairie comme au niveau des bureaux d'arrondissement. Les personnes concernées sont entre autre le maire, les prestataires de service à la mairie, les chefs d'arrondissements, les secrétaires d'arrondissements, les chefs-village. Leur responsabilité réside dans le fait qu'ils ont connaissance du phénomène de la corruption ainsi que des textes de lois qui préviennent ou répriment celle-ci. Ceci permet de faire une corrélation entre sa pratique dans l'administration et sa pratique au sein de la communauté yom d'autant plus que ces personnalités sont aussi pour la plus part Yowa.

Tous les acteurs appartenant à la population enquêtée citée supra ne pouvant pas être pris en compte, un échantillon a été constitué.

2.4. Echantillonnage

Un échantillon est un sous ensemble d'une population-mère. La population-mère ou population tout court correspond à l'ensemble de tous les individus d'une population qui ont des caractéristiques précises en relation avec les objectifs de la recherche[8].

La présente étude a couvert cinq arrondissements de la commune de Djougou.

De type qualitatif, elle s'est déroulée sur une période de deux mois. Elle a touché cinquante trois (53) acteurs constitués de quatre catégories d'informateurs choisis suivant la technique de choix raisonné et celle de « boule de neige » dans le souci de bien couvrir les groupes cibles mieux impliqués en milieu yom.

A côté de la technique de choix raisonné qui a été utile dans la sélection des prestataires de services au niveau de la mairie et des bureaux d'arrondissements, de quelques élèves et étudiants ainsi que des zones prospectées, la technique « boule de neige » a été utilisée dans le cadre de la présente recherche à cause de la sensibilité du phénomène corruptif (il est des informateurs qui maîtrisent évidemment les mécanismes de la corruption en milieu yom mieux que d'autres)[9].

Les sites explorés au niveau de ces arrondissements sont le bureau d'arrondissement, les cours royales, les collèges compte tenu du fait que ses espaces sont fréquentées par beaucoup d'acteurs et connaissent une certaine densité relative à la demande de services. Toutefois, certains acteurs ont été interviewés aussi à la mairie de Djougou, dans quelques habitations en optant pour la diversité et la profondeur des informations déterminatives de la corruption. Les effectifs d'enquêtés par catégorie d'informateurs sont constitués de la façon suivante :

[8]Amouzouvi H. D. (2008-2009), fascicule de cours de techniques de recherche, deuxième année de sociologie-anthropologie, édition PIE, UAC.

[9] Olivier de Sardan (1999 : 1) avait déjà évoqué qu'il est plus difficile de travailler sur un tel sujet (la corruption) que sur des sujets classiques ou moins « chauds ».

Tableau I **: Effectifs d'enquêtés par catégorie d'acteurs**

Catégorie d'informateurs	**Nombre d'interlocuteurs par groupe cible**	**Pourcentage d'interlocuteurs par groupe cible en %**
Rois	4	7,5
Chefs locaux	3	5,7
Sages/Notables	13	24,5
Elèves/ Etudiants	17	32,1
Elus locaux	5	9,4
Prestataires de services administratifs	11	20,8
Total	53	100

Source : **Données de terrain, 2014**

2.5. Dépouillement

Le dépouillement s'est fait manuellement à l'aide du logiciel Word 2007. Le logiciel Excel a servi à la réalisation de tableaux. Les informations documentaires et les données empiriques sont traitées en procédant à l'analyse de contenu des informations obtenues.

2.6. Chronogramme

Le chronogramme de la recherche et de la rédaction du mémoire se présente comme suit :

Tableau II : **Chronogramme d'élaboration du mémoire**

Phases	**Activités**	**Lieu**	**Période**
Choix du sujet	Discussions avec des personnes ressources, formulation et reformulation du sujet	Abomey-Calavi	Janvier-Mars 2014
Travaux préparatoires	Recherche documentaire Construction de l'objet	Abomey-Calavi	Février-Juin 2014
Protocole	Pré-enquête Elaboration du protocole de recherche dépôt du protocole	Abomey-Calavi	Juin-Septembre 2014
Enquête de terrain	Entretiens Observations	Djougou centre, Belléfoungou, Bareï, Pélébina, Onklou, Sérou	Août 2014 puis Octobre/Novembre 2014
Rédaction du mémoire	Dépouillement Exploitation des données et rédaction	Djougou & Abomey-Calavi	Octobre-Décembre 2014
Correction du mémoire par le Directeur	Soumission du document pour lecture, correction, observation	Abomey-Calavi	Janvier-Février
Correction du mémoire et dépôt	Prise en compte des corrections et observations du Directeur de mémoire	Abomey-Calavi	Mars
Soutenance	Présentation des résultats de la recherche devant un jury	Abomey-Calavi	07 Avril 2015

Source: **Wolou P. 2014**

Le déroulement de la recherche n'a pas été de tout repos car il a été jalonné par de constantes difficultés.

2.7. Difficultés rencontrées

Toute entreprise de recherche suppose des exigences qui soumettent le chercheur à des difficultés. Ainsi dans l'élaboration de ce travail, quelques difficultés ont été éprouvées.

Sur le terrain, la plupart des acteurs concernés ont été souvent réticents de peur de se faire piéger lors de l'interview ou ne livraient pas la totalité de leur connaissance du phénomène. Ils nous ont assimilé parfois à un agent d'un des institution de lutte contre la corruption menant des enquêtes sur le dit phénomène. Mais avec la multiplication des rencontres, l'explication de ce que nous sommes venu faire et parfois l'accompagnement par un proche pour les mettre en confiance, nous avons réussi à obtenir des informations nécessaires. Les autres difficultés rencontrées sont minimisées et insérées dans les réalités de terrain.

DEUXIEME PARTIE : Les pratiques corruptives et mécanisme de lutte contre la corruption en milieu yom

CHAPITRE 3 : DONNEES LIEES A LA ‘‘CORRUPTION’’ AU SEIN DE LA SOCIETE YOM

Ce chapitre présente des informations recueillies par rapport à la perception, la logique et le comportement des Yowa vis-à-vis de la corruption ainsi que les manifestations de ce phénomène au sein de la société yom.

1. Le phénomène corruption en milieu Yom : perceptions, logiques et comportements des acteurs Yowa

La corruption qui était tabou il n’y a pas très longtemps est devenue aujourd’hui objet de débat public si bien qu’elle a investi toutes les sphères de la société yom. Que pensent les Yowa de la corruption ?

1.1. Perception et représentation de la corruption chez les yowa

Les énoncés et les mots relatifs à la corruption, qui ont été relevés au cours de l’enquête de terrain, sont des représentations largement partagées. Il existe en yom des expressions renvoyant à la corruption ou véhiculant l’idée ou l’intention de ce phénomène. A la question de savoir le terme par lequel les Yowa désigne la corruption, J. T. un étudiant à Onklou propose des termes qui se rapprochent de la définition que les *saana*[10] donnent à ce concept. Ces termes sont pour la plupart ceux évoqués par tous les interlocuteurs rencontrés. Selon le roi de Sassirou, chef de terre de Djougou, la corruption correspond à ce qu’on peut appeler *dargan* ou *kpãtan* qui littéralement signifie le fait de truander, de commettre une malversation. La malversation appelée localement d*argan* existait depuis bien longtemps avant l’arrivée des *saana*. C’est le manque d’effort et la volonté à ne rien faire qui amenait les gens à cette pratique. De nos jours, *dargan* a pris une autre forme qui se rapproche des pratiques corruptrices et amènent le chef à le confondre justement à la corruption. Selon lui, la

[10]*Saana* est un mot yom très polysémique. En principe, il désigne français (nationalité) et *sanam* désigne le français (langue). Il est aussi utilisé pour désigner les occidentaux, le colonisateur. De nos jours, on l’emploie pour désigner un intellectuel, un cadre, un lettré, un émancipé.

corruption peut être entendue comme « *le fait qu'une personne physiquement bien bâtie refuse de fournir d'effort pour obtenir ce que lui-même peut obtenir facilement en fournissant son propre effort* ». Cette définition rejoint à peu près celle donnée par le roi de Belléfoungou, sa majesté I. Gatta qui soutient que « *la corruption c'est le fait qu'une personne cherche à obtenir beaucoup d'argent sans se tracasser, sans fournir d'efforts* ». Mais pour lui, c'est les *saana* qui ont intensifié la pratique de la corruption chez les *nəŋsɔrwa* (hommes noirs) puisqu'avant il n'y avait pas à "parler'' à titre personnel. Dans la culture yom, tout se faisait de façon collective. Mais, de nos jours, la société ne forme plus un groupe, elle est individualisée. Le corrupteur est appelé *dargantɛ* et le terme pour désigner le corrompu n'est pas facile à trouver du fait que lui, il est innocent et qu'aucun reproche ne lui est fait. Toutefois on peut désigner le corrompu par *were bamənə dargan nɛ* qui signifie littéralement celui à qui ils ont fait *dargan*.

Sa majesté KPETONI Koda VI quant à lui reconnait l'existence de la corruption non seulement au sein de la royauté mais dans la société yom toute entière. Pour lui, la corruption est désignée par le vocable *taki* dans les langues dendi et yom. L'expression courante est *ma ji ŋmani taki* ; ce qui veut dire «j'ai taquiné telle personne». Alors pour lui, corrompre une personne, c'est le taquiner. Ce même terme est retenu par un bon nombre des enquêtés rencontrés pour désigner la corruption. Dans le même sens, J. T. retient que la corruption c'est du vol intentionné de la chose partagée par tous ; c'est *takijiu* (*taki*=taquiner, *jiu*= manger donc manger taki ou le fait de taquiner). Selon lui, *takiji* c'est de la corruption et « *takiji est vu comme ce que l'on prend ou l'on arrache à son prochain avec force. Ou bien lorsque quelqu'un montre sa "force'' pour prendre pour son prochain* ».

> « ce sont les *saana* qui ont amené l'appellation corruption. Les pratiques semblables à la corruption existaient ; ce que je suis en train de montrer, ce qui est appelé corruption serait en deux volets. Il y a *takiji* dedans si je me réfère à

> l'exemple de la terre que je t'ai donné (l'exemple donné en rapport avec la terre est cité ci-dessous à la partie logiques et comportements des acteurs Yowa face à la corruption ; récit de J.T.). Là c'est *takiji* ça, pur même, puisque ça fait mal à l'homme, ce faisant. Ce n'est pas celui qui est concerné seul même ceux qui vont entendre ça, jusqu'aujourd'hui ça dérange le village. Ils savent que c'est la force ils ont montré pour prendre la terre là, c'est l'argent ils ont montré » (J. T. Onklou).

Mais il ne manque pas d'ajouter ce que l'on peut appeler la ruse.

> « Il y a aussi le côté où on peut dire que la personne a fait ruse. Mais la ruse que tu fais pour que quelqu'un soit content et il te donne quelque chose sans qu'il ne soit dérangé ni que toi-même tu ne sois dérangé ou que quelqu'un d'autre soit dérangé. C'est un savoir. Un savoir que l'on met devant afin d'obtenir ce qu'il veut. Si le savoir peut être confondu à la ruse alors, c'est la ruse que l'on fait afin de pouvoir trouver ce que lui il veut. Si c'est de ce côté-là que les *saana* ne viennent pas nous refusé cette corruption-là. Mais si c'est du côté de *takiji* personne ne veut de *takiji* » (J. T. Onklou).

Alors pour ce dernier, la corruption se situe à deux niveaux : la bonne qui est assimilée à la ruse et la mauvaise qui n'est rien d'autre que « takiji ». Que retenir des Yowa qui sont dans l'administration publique en ce qui concerne la corruption ?

Selon un fonctionnaire à la mairie de Djougou A. S., se prononçant sur une définition de la corruption en yom, il déclare que « *c'est un exercice difficile. Difficile parce qu'il n'est pas aisé de rendre compte de la corruption dans nos langues même si certaines pratiques font penser à elle* ». A ses yeux, « *la corruption est le fait de rechercher une faveur quelle que soit la position que l'on occupe dans l'espace social* ». De son côté, un autre fonctionnaire (A. K.) pense que c'est « *la pratique qui consiste à rendre service à quelqu'un contre un cadeau ou en lui exigeant un payement quelconque autre que le salaire qu'on bénéficie de façon normale* » ; c'est aussi amener quelqu'un à faire quelque chose qui n'est pas la règle.

Au vue des réponses données par les différents interlocuteurs sur la connaissance de la corruption, l'on est en mesure d'affirmer que les pratiques renvoyant à la corruption existent en milieu yom. Quelles valeurs retenir de la culture yom et comment le phénomène de la corruption est-il introduit chez les Yowa pour qu'ils en prennent conscience ?

1.2. Valeurs endogènes et introduction de la corruption dans la communauté yom

La vie quotidienne était hautement relationnelle, vivifiante, holistique, intégrative et communautaire (Agbota, 1998) chez les Yowa. D'après cet auteur, c'est à partir de l'avènement de la colonisation et de la monétarisation de l'économie que les cultures béninoises ont été contaminées par la corruption. En effet, la vie économique et sociale était conditionnée par le rite d'initiation et d'entrée à l'âge adulte qui façonnait le comportement moral de chaque individu ainsi socialisé aux valeurs communautaires de sa famille, son clan ou sa tribu. Dans le mode de vie qui prévalait en milieu yom, la corruption n'existerait pas sous la forme qu'on lui connait aujourd'hui même si certaines pratiques faisaient penser à de la corruption.

Les acteurs yowa socialement interdépendants travaillaient ensemble comme famille ou clan. Les intérêts de la communauté sont débattus par les anciens réunis en palabre, une sorte de forum de discussion, de délibération et de prise de décision. Mais l'institution des écoles a marqué la mort des sociétés endogènes (Wolou, 2012) basées sur de longues lignées familiales. Elle a marginalisé l'expérience holistique de vie des Yowa. Les relations qui ont bâti la communauté yom ont cédé le pas à la décadence morale. De même, les projets coopératifs et la conscience communautaire ont été remplacés par une mentalité de consommation qui conduit inexorablement à la cupidité et à la culture de compétition pour le contrôle des ressources économiques et de l'influence sociale. De nouvelles pratiques économiques fondées sur l'argent et la

compétition excessive ont fait plier l'échine aux modes de vie africains marqués par une société harmonieuse et solidaire axée sur la personne humaine (Talahite, 2006). Les écoles ont changé les systèmes de valeurs axées sur la personne humaine ainsi que les normes de comportements communautaires de la société endogène en comportements individuels déviants. La communauté yom est marquée dès lors par la faiblesse de la royauté et du coup, l'échec du pouvoir à mettre en application les valeurs et normes propres à la société. De nouvelles lois érigées par l'Etat en remplacement des valeurs et normes de la société yom ont vu le jour. La corruption prend alors sa forme actuelle, « *se développe et devient une calamité sociale* » J. T., Onklou. Il est évident, tout de même que l'intégration de l'administration coloniale et du capitalisme dans le système sociopolitique béninois, constitue de véritables levains de la corruption au Bénin, telle qu'elle s'observe aujourd'hui dans son ampleur et ses conséquences (Gaga, 2014). Dans le système yom, la corruption est alors une forme de comportement déviant né du nouvel ordre social qui valorise l'égocentrisme, la cupidité et la décadence morale. « *La corruption est donc passée d'un acquis colonial à une sorte d'entretien culturel à travers certains systèmes de valeurs* » (Gaga, 2014). Comment les Yowa se comportent-ils face à la corruption ?

1.3. Logiques et comportements des acteurs Yowa face à la corruption

La présence au sein de la société yom de l'administration publique créée par le colonisateur s'impose à l'usager qui a recours à ses services. L'usager sollicite l'administration pour diverses prestations organisant désormais sa vie en société. Or d'après A. S., fonctionnaire à la mairie, les sociétés endogènes dans lesquelles les rapports sociaux sont établis et gérés par les acteurs sociaux eux-mêmes, « *on y observe une forme de remerciement ou de gratitude à l'endroit de toute personne qui rend un service* ». Ce souci de reconnaissance a continué à habiter les populations qui, après avoir bénéficié des services délivrés par un agent qui comble leurs attentes n'hésitent pas à offrir des cadeaux en

signe de gratitude ; d'où le terme gɔrɔ qui renvoie à la cola, « *voici ta cola* » ou *kokomawəsə* c'est-à-dire l'argent de la bouillie. Très souvent, la cola ou l'argent de la bouillie est offerte après le service rendu. L'expressions suivante sert à désigner cette réalité en yom : Ma tiruw gɔrɔn ; ce qui signifie littéralement : *« Je lui ai donné la cola »*. Mais lorsqu'elle est offerte avant, le geste posé est synonyme de corruption ; en témoignent l'expression « ma tar a nɔ kpam » ce qui veut dire en yom « *je lui ai passé de l'huile sur la bouche* ». Le mot huile utilisé ici renvoie à l'idée de richesse car la sauce du pauvre est rarement huilée selon un autre fonctionnaire de la mairie de Djougou. Poser cet acte permet donc de débloquer bon nombre de situations ; d'où l'expression « *J'ai déjà huilée le terrain* ». Le vocable gɔrɔ a donc évolué et a vidé le contenu sémantique qu'il renfermait dans nos sociétés endogènes.

Les logiques qui caractérisent les acteurs corrompus sont entre autres des logiques de clientélisme, de mobilité sociale et de renforcement des relations sociolinguistiques, stratégiques et économiques (Gaga, 2014). Au-delà de tout, il faut mentionner que ce sont les faveurs, les dons et biens qui conditionnent selon le cas, la passivité ou l'activité dans la négociation de l'acte corruptif chez les corrompus et les corrupteurs.

> « Si tu cherches quelque chose chez quelqu'un, il peut dire de remettre quelque chose avant qu'il ne te donne ça. Ou bien tu as envie de quelque chose chez quelqu'un, tu peux commencer par lui donner quelque chose d'abord sans lui avoir demandé ce que tu veux. Si je prends la ''recherche'' de femme, si je vois que je veux une fille dans une maison et qu'elle est belle pour moi, je peux, malgré que son père et sa maman ne me connaissent pas en les voyants au marché, leur acheter la boisson. Ainsi, lorsque je rencontre son père, ah papa tenez ces 25F pour boire *dam* (boisson locale), tenez ces 50F pour acheter *gɔrɔ*. Maman, tenez ceci pour l'eau et elle va dire, *''eh jeune, toi avec jirima''* (le respect, la personne est considérée ici comme une personne polie, respectueuse). Ce qui fait que le jour je me décide à aller chez la fille ou je commence par ''voir'' la fille tu vas entendre, ce garçon là il a *jirima*, il n'a que *jirima* et ils vont m'accepter ». (Y. S. Bareï)

Cet acte est vu de bon œil et se fait au quotidien. C'est vu comme l'homme coupe les herbes (*pem mɔr*) ou ''prépare'' le terrain. Cette manière de faire n'est pas apparente ni condamnable. On pourrait raisonnablement conjecturer que la gratification telle qu'elle est pratiquée, prédispose l'acteur social à la corruption. D'ailleurs, cette réalité culturelle ne se déroule pas exclusivement dans les sociétés béninoises. Comme l'a souligné Klitgaard (1997), « Les Coréens avaient une coutume bien établie : celle de remettre des cadeaux ». Or, cette culture peut, dans certains contextes de négociation des services publics participer à la corruption.

Par ailleurs, de façon visible, la majorité des interlocuteurs retient que c'est en période électorale que les pratiques corruptives s'observent en milieu yom à travers les politiciens qui défilent avec divers cadeaux pour avoir la bénédiction des rois ou l'assentiment de la population. Sa majesté Kpéitoni Koda VI de dire :

> « Je les reçois tous et les enveloppes qu'ils me donnent, je les prends. J'ai le devoir de montrer le contenu aux autres membres de la cour. Mais si je le garde pour moi seul et je ne le montre pas, ça devient de la corruption et c'est ça la corruption car rien ne se fait en cachette chez nous ».

Aussi, le roi Kpéitoni ajoute que les acteurs sociaux yowa préfèrent régler leurs différends actuellement à la gendarmerie ou ailleurs plutôt qu'au palais royal. Ils savent, selon lui, que le droit est dit en toute objectivité sans parti pris au palais alors qu'à la gendarmerie, ce n'est pas toujours le cas. Sa majesté Kpéitoni précise alors : « *Je sais que les fautifs vont corrompre les gendarmes qui se prononcent en leur faveur en rendant leur jugement. C'est l'argent qui est à la base de la corruption* ».

Mais d'après les propos de J. T., le phénomène de la corruption a envahi aussi les palais royaux. En témoigne ce récit qu'il délivre :

> « Dans notre village, il y a une autre maison avec laquelle nous avons une discussion par rapport à la terre. Nous avons notre terre et tout le monde, même

ceux qui dirigent le village savent que c'est nous qui avons la terre. Les autres de leur côté ont quelqu'un qui a la force, c'est un connaisseur, un fonctionnaire de l'administration publique bien connu et puissant. De plus dans leur maison, ils ont des riches donc ils ont des puissants. Or dans notre maison nous, nous n'avons personne ; les puissants dans notre maison, c'est nous. Or pour les autres, nous ne sommes rien devant eux surtout du côté argent. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Les sages de notre maison sont allés voir le chef coutumier du village c'est-à-dire le roi local pour lui dire le différend qui les oppose à l'autre maison. Les deux maisons en question, sont : la mienne celle de X et l'autre celle de Y (pour des raisons de confidentialité nous nous gardons de dévoiler les noms réels des maisons). La maison de Y a ouvert les yeux et a commencé la vente de terre depuis, même le roi jusqu'aujourd'hui ne vend pas de terre. Les tout premiers occupants même ne vendent pas la terre, ils donnent seulement. Ce sont eux qui ont commencé la vente de la terre et leur terre est terminée. Comme c'est avec nous ils ont la limite (frontière), ils ont commencé par vendre en entrant sur notre territoire, ils sont même déjà entrés puisque les gens ont construit sur notre terre. L'avancée était trop si bien qu'on s'est dit que ça ne pouvait pas continuer comme ça et nous sommes allés voir le roi. Il faut bien écouter! Le roi les a convoqués et on a jugé ; ils avaient tort. Mais le roi ne peut pas dire directement qu'ils ont tort parce qu'il a une de leur fille comme femme donc il a dit que lui il a ses mains liées et qu'il ne pouvait pas prendre une décision dans ce qui nous oppose. Alors, il nous a référé au roi de Sérou qui gouverne jusqu'à Wèwè et c'est lui qui intronise tous les chefs locaux (roi) qui se trouvent sur ce territoire. Nous sommes allés le retrouver et il a fait appeler ceux de la maison Y et on s'est retrouvé dans sa cour. De ce qui ressort du jugement, c'est nous qui avons raison et le roi de Sérou a encore envoyé ces gens vérifier le problème sur le terrain car sans voir il ne peut pas prononcer la sentence. Effectivement les gens qu'il a envoyés sont allés constater et sont revenus lui dire que c'est vraiment les gens de la maison de X qui ont cette terre. Et tout le monde dans le village a entendu que c'est ceux de la maison de X qui ont la terre donc la dispute est terminée. Après quelques jours, leur frère qui est un grand fonctionnaire, puissant est venu au village et ils lui ont raconté comment l'affaire s'est déroulée, et puis il est allé saluer sa majesté le roi de Sérou. Après avoir salué le roi, il est reparti. C'est après qu'il eut rentré que le même roi nous a rappelé nous tous et c'est en ce temps il trouve que c'est les autres qui ont la terre

> et qu'il n'y avait pas à justifier quoi que ce soit encore ; c'est à eux la terre et c'est resté comme ça jusqu'à ce jour. La fumée ne se lève pas pour rien s'il n'y a pas feu. Vas-y comprendre ». (T. J. Onklou)

Sur un autre plan, il faut reconnaitre que lors de l'intronisation d'une nouvelle majesté dans la commune, s'ouvre le marché des défis et de la corruption. De même, le politique s'immisce dans les histoires de royauté afin d'asseoir son contrôle sur le territoire et mener le roi comme bon lui semble. Quelles relations entretiennent ces deux acteurs (le roi et le politique) ?

2. Manifestations de la corruption dans le système yom : relations entre royauté et administration décentralisée

La vie menée par les yowa au quotidien parait normale. Il est vrai qu'il y a quelques situations de perversion mais que la société gère et permet la suite normale du ‘‘train de vie’’ de la communauté. Aucune situation ne semble interpeler des actes de corruption. Comment se manifestent les actes des acteurs Yowa qu'on peut qualifier d'actes de corruption et comment sont-ils nourris ?

2.1. Les manifestations de la corruption dans la communauté yom

Dans les formes de vie des yowa, il y a des faits de corruption. Excepté les relations amoureuses où au quotidien il faut l'entretenir par les actes de corruption à travers des dons et autres (Olivier de Sardan, 1996), il faut retenir d'autres faits dont par exemple les travaux champêtres. En effet, à ce niveau on use de stratégies pour obtenir facilement ce qu'on ne pouvait pas avoir de façon licite. L'illustration est donnée par M. S. en ces termes :

> « Si je vois que vous, vous êtes nombreux dans votre maison et moi je suis seul à faire mes travaux champêtres, je peux choisir un jour ou quelques jours pour vous accompagner au champ. Après, je vais vous demander de venir me “mettre la main’’ c'est-à-dire m'aider à votre tour ; moi je vous ai déjà “mis la main’’, vous vous n'allez pas refuser de me “mettre la main’’. J'étais seul à aller chez vous et vous vous êtes beaucoup à venir chez moi, tu ne vois pas que les jours que j'allais mettre pour faire ce travail va diminuer ? » (M. S., Pélébina)

La corruption en milieu yom se manifeste aussi par un fait : l'avoir. C'est ce qui a permis que des commerçants ou des transporteurs ont pu brutalement, alors que leur origine sociale les minorisait, obtenir préséance sur les rois et les chefs locaux parce que disposant d'argent et de biens dont l'importance se révèle plus grande (Decraène P., 1984). Dans cette circonstance, il est logique que naisse, et se développe, un esprit de profit, tandis que les revenus s'individualisent de plus en plus et que perd pied la propriété collective. De ce fait, les liens moraux et familiaux, les vieilles allégeances ancestrales s'effritent. Tout ceci implique que disparaisse progressivement la notion de sacrifice personnel exigé de l'acteur yora au nom des impératifs propres à la société ou à la famille et aux solidarités que cela implique. Decraène (1984) ne manque pas de souligner qu'avec l'oubli de la soumission aveugle à la loi naturelle et à la morale, que codifie la coutume, prennent insidieusement naissance l'immoralité, la prévarication, la corruption, le népotisme, etc.

Le fonctionnaire A. S. situe les manifestations de la corruption à deux niveaux au sein de la mairie. Il y a d'abord l'usager qui, une fois en position illégale, cherche à contourner les textes en vue de bénéficier des prestations de services. C'est le cas selon A. S. de l'usager qui sait très bien que la prestation vaut 5.000f par exemple et qui tend 10.000f en demandant à l'agent administratif d'oublier le reliquat. « *S'il est si généreux, pourquoi ne l'a-t-il pas offert en signe d'aumône dans la rue* ? » s'est-il interrogé. Ensuite, il y a l'agent administratif qui, dans le souci de s'enrichir crée des situations de blocage en vue d'amener l'usager à faire un geste. Ces blocages interviennent très souvent lors de la délivrance de la carte d'identité aux usagers. Face au non-respect du délai pour être en possession de la carte, l'usager cherche à comprendre les motifs du retard et propose soit lui-même de motiver les policiers en charge de l'établissement de la carte à la préfecture ou l'agent municipal le lui propose. C'est de même que lorsque deux protagonistes ont un différend, le fautif parfois se rend chez le chef brigade (CB) de la localité pour l'intéresser à coup d'argent

et bien qu'étant fautif, le CB lui donne raison. Ceci est caricaturé par l'artiste Bawa Solo à travers l'une de ses chansons populaires dans Djougou : *Noru yana ninɛwi* ; ce qui signifie en dendi, c'est l'argent qui a éteint le feu.

Il faut souligner également sa manifestation à travers l'offre de parcelles par les collectivités dans le cadre du lotissement. En dehors du foncier, la corruption intervient aussi lors du recouvrement des taxes dans les marchés gérés par la municipalité puisque la vendeuse analphabète ignore son droit de réclamer à l'agent en charge du recouvrement le ticket justifiant le payement des droits de place. *« Ces frais ne rentreront jamais dans la trésorerie de la commune »*, déplore la plupart des secrétaires d'arrondissements.

2.2. Entretien d'actes de corruption en milieu yom

La corruption en milieu yom est pour une large part nourrie par l'usage stratégique des adages, proverbes et expressions pour désigner sournoisement de façon codée ce que la morale condamne (Gaga, 2014). Il faut souligner que les manières de faire, de se comporter ou même de parler invitent, sans nul doute, à la corruption. Les acteurs en jeu mettent en évidence des expressions qui créent un espace favorable aux négociations de pratiques corruptrices, où corrompus et corrupteurs parlent peu pour tout dire. Les acteurs récupèrent des expressions liées à leurs différentes cultures. Ainsi, les échanges entrepris autour de la délivrance illicite de service manifestent la richesse de la culture yom où l'adage et les proverbes occupent une place prépondérante dans l'organisation de la vie quotidienne.

Par ailleurs, les entretiens effectués avec les différentes cibles sur le terrain font ressortir les raisons et le sens accordé à leurs actes pour entretenir la corruption. Monsieur W. K., fonctionnaire à la police, justifie la corruption par l'état de pauvreté et le mimétisme dans sa corporation. Ce sont quelques facteurs qui servent à activer le phénomène. Selon un fonctionnaire de la mairie, c'est aussi parce que le salaire du fonctionnaire est insuffisant qu'il recherche ceux

qui vont venir pour qu'il leur fasse un travail moyennant quelque chose qui n'entre pas dans la caisse de la mairie. C'est ce qui justifie le fait que le fonctionnaire retarde ce qu'il peut faire le même jour et préfère demander à l'usager de revenir dans une ou deux semaines sachant bien que ce dernier veut vite et que la tâche peut être accomplie en une heure de temps. Aussi, privilégie-t-on la connaissance en pensant à ce qu'on pourrait obtenir.

> « Si je suis à une position qui me permet d'aider ton enfant, de la manière dont je suis avec toi, je le ferai sans hésiter puisque c'est mon enfant aussi. Je ferai exactement comme si c'était mon propre enfant. Si je peux faire quelque chose pour lui, je le ferai car demain je pourrais avoir besoin de toi ou de lui… Tout le monde fait ainsi. C'est difficile parce que ceux qui suivent la loi ne sont pas nombreux, je ne sais même pas s'il y a ces gens, je n'en connais pas ». (J. T., Onklou)

Il faut convenir à ce niveau avec Gaga (2014) que la corruption cesse alors de devenir une pratique contre-éthique pour prendre la forme d'un service rendu où la bière et l'enveloppe sont des mécanismes de renforcement des rapports d'amitié, d'appartenance sociolinguistique ou confessionnelle et/ou familiale. Dès lors, le service personnel rendu devient simultanément comme le souligne Olivier de Sardan (1999), une exigence fonctionnelle et une exigence normative, véritable fondement de toute sociabilité.

2.3. Relations entre les institutions en milieu yom (royauté et administration décentralisée)

Les définitions données de la corruption renvoient souvent aux sociétés africaines métamorphosées où l'administration publique s'impose à l'usager. Le contexte est tel que le poids du roi est réduit au profit du maire qui représente l'administration. Cette situation crée du coup une opposition entre ce dernier (le maire) et les anciens chefs que constituaient les rois. Ainsi, le roi qui était le garant de la terre se voit obligé de collaborer avec la mairie qui s'arroge des 60% de la terre selon le chef de terre de Djougou. D'après ce dernier, la vente de

la terre est devenue réelle avec le “soi disant’’ lotissement. Selon un interlocuteur, parlant de la gestion domaniale, déclare :

> « la vente de la terre est introduite par les *saana* sinon avant il n’y avait pas la vente de terre, on ne connaissait pas ça. C’est parce que les rois et la population ont connu la ‘‘douceur’’ de l’argent qu’ils ont commencé par vendre leur terre. Morcelé la terre et la vendre est plus bénéfique que de donner gratuitement et c’est comme ça tout le monde a commencé par vendre. Tout le monde a connu l’argent. C’est parce que l’argent est sorti aujourd’hui, tout ça là c’est l’argent qui est la cause, c’est l’argent qui est à la base du phénomène (de la corruption) » (J. A., Bareï).

Historiquement les rois ont été considérés par les colonisateurs comme des rois indigènes et donc, ils devraient se soumettre à l’administration coloniale. Ils seraient souvent représentés de nos jours aux dires d’un interlocuteur comme des dignitaires du culte traditionnel sous le ministre de l’intérieur qui s’occupe de la décentralisation et de la sécurité. Donc, les rois sont sous le maire qui, lui, s’arroge des attributs de roi de jadis. Les rois actuels sont par conséquent selon nous sans pouvoir réel ; ils ne sont que des conservateurs de la culture yom.

3. Les acteurs sociaux yowa face à la corruption

L’importance accordée à la corruption dans les sociétés endogènes particulièrement dans la société yom, de même que l’impact de ce phénomène (corruption) sur la démocratie et le développement fera l’objet de cette section.

3.1. Facteurs explicatifs de la légitimation de la corruption

La corruption est perçue en milieu yom comme existant beaucoup plus dans l’environnement administratif local et non dans des logiques sociales qui tendent à la banaliser et/ou à la légitimer (Olivier de Sardan, 2001). L’interlocuteur A. S. rencontré à Djougou affirme que le contact avec le colonisateur a donné lieu à l’avènement d’une économie monétaire et des salariés de la fonction publique. C’est de là qu’est née l’envie de s’enrichir.

Selon le même enquêté, les sociétés béninoises ont été moulées dans le système de remerciements, de gratitude. Un système dans lequel les acteurs offrent divers cadeaux après service rendu sans en attendre une contrepartie. Dès lors, pour lui *« on ne peut pas ne pas reconnaître l'existence de la corruption. Ne pas le reconnaître, c'est nier ce qui est évident »* dans nos sociétés.

En effet, exiger de l'argent avant de rendre un service dont l'accomplissement n'implique aucune transgression des règles établies est considéré par tous comme un rançonnement, une extorsion. Par contre, lorsque la transgression de la règle revêt un certain intérêt pour l'usager, l'agent public est perçu comme un bienfaiteur (Agbangla, 2008). Ces écrits de Agbangla sont confirmés par l'interlocuteur A. S. qui dit :

> « le *kokomawəsə* ou l'argent de la bouillie se fait après une prestation et devant tout le monde, ce n'est donc pas la corruption, c'est un signe de remerciement. La corruption intervient lorsqu'un geste est fait avant la prestation de service et entre l'usager et le prestataire de service. Dans ce cas on parle de « passer l'huile sur la bouche » (a tar a nɔɔ kpam c'est-à-dire il a passé l'huile sur sa bouche) ». A. S., Djougou

Les acteurs de la lutte contre la corruption et, plus particulièrement les acteurs de la société civile réprouvent toutes les pratiques qui ne correspondent pas à l'éthique bureaucratique mais, les autres acteurs émettent des avis différents suivant le type de corruption (Agbangla, 2008). La commission qui est versée avant apparaît comme la manifestation de la gratitude de l'usager à l'égard de son "bienfaiteur''. En effet, ce qui était connu dans nos milieux africains (le don) fait partie des actes posés au quotidien et le plus souvent au nom d'un remerciement pour service rendu. On parle souvent de *gɔrɔ*. Selon Olivier De Sardan (2001), « *Ce gɔrɔ n'est pas une rémunération tarifée ou négociée, elle n'est pas non plus une commission de courtage, c'est surtout un devoir moral. Le bénéficiaire d'une aide quelconque se doit de faire un geste* ». Tout d'abord, on a du mal à définir la frontière au-delà de laquelle une

transaction licite se transforme en acte de corruption. Il faut se rappeler que non seulement la corruption est une pratique quotidienne vécue (et donc « dite »), mais aussi que c'est un phénomène récurrent à la fois du débat public et du débat privé (G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, 2001). Les actes de corruption dans le système yom relèvent souvent de la gentillesse ou de la bienséance. Il s'agit ici de « *faire comme tout le monde* », pour ne pas être mal vu. Ces actes se retrouvent dans les expressions populaires qui désignent les transactions corruptives, autant que dans les appréciations ou « explications » que chacun a du phénomène de la corruption.

La corruption prend alors de l'ampleur de nos jours parce que la dégradation des mœurs, la faiblesse des institutions locales et l'impunité se développent dans les sociétés béninoises en générale. Par ailleurs, comme le démontre Klitgaard (1997) à travers ce qu'il a appelé le ''mémento des économistes'', la corruption serait aussi utile à quelque chose ; dans la mesure où elle permet de contourner les règles auxquelles les acteurs sont confrontés avant que des biens et services ne leur soient alloués. La solidarité qui continue de s'exprimer entre apparentés, ou originaires du même village, même si elle a très nettement tendance à s'amenuiser, explique bien des confusions entre le patriotisme réel des dirigeants et celui de l'entité qu'ils ont la responsabilité de gérer.

Quelle incidence la légitimation de la corruption a t-il sur le développement ?

3.2. Impact de la corruption sur la démocratie et le développement

Une des caractéristiques des régimes démocratiques est la stabilité sur le plan sociopolitique et économique. Dans une situation où la liberté politique permet la transparence et le contrôle structurel, il est normal d'en déduire que la corruption devrait être moindre (Kunicova et Rose-Ackerman, 2005).Toutefois, les élections ont toujours été une opportunité de favoriser la corruption au Bénin

et surtout au sein des sociétés endogènes qui seraient facilement manipulables. Kunicova et Rose-Ackerman (2005) trouvent que le lien direct entre électeurs et politiciens s'obscurcit dans le système où le choix se fait par la liste des partis. Dans de tels systèmes, la responsabilité individuelle n'est pas engagée, mais plutôt celle du parti. Ce système semble propice à la corruption. La stratégie dominante mise en exergue par les acteurs de la corruption, consiste à se montrer respectueux, ne serait-ce qu'en apparence, des textes et lois qui régissent le fonctionnement de l'administration. Une telle stratégie est pratiquée par l'ensemble des acteurs de la corruption, qu'il s'agisse des politiciens, des simples agents subalternes ou des responsables de services administratifs.

Il importe également de remarquer que les agents de la corruption développent un autre type de stratégie qui leur permet de violer impunément, les textes qui régissent le fonctionnement de l'administration publique. La construction de l'impunité est certes, moins dominante que le contournement des règles mais il s'agit d'une stratégie récurrente.

La corruption, telle que pratiquée au Bénin et par les entreprises, est un phénomène social difficile à cerner qui empêche le pays à mettre en pratique le principe de bonne gouvernance. Elle s'apparente à l'abus du pouvoir en vue d'un profit égoïste et affecte tous les secteurs sociaux. Le cours inquiétant que prend la corruption a des conséquences dévastatrices sur le bien-être de la société. Elle est un symptôme de la mauvaise gouvernance et hypothèque sérieusement le développement tant de la société que des institutions publiques. En créant des inégalités dans la distribution des ressources elle fait le lit de l'injustice sociale et en s'accaparant d'énormes ressources allouées aux programmes sociaux, elle entrave la croissance économique (Talahite, 2006). Tout ceci a pour résultante l'oppression, la pauvreté, les conflits et violences tragiques et donc traduit l'état de sous développement de nos sociétés et partant du Bénin.

CHAPITRE 4 : STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LES PRATIQUES CORRUPTRICES EN MILIEU YOM

La lutte contre la corruption, au Bénin, est une exigence constitutionnelle comme cela est consigné dans le préambule de la constitution :

> « Nous, Peuple béninois, réaffirmons notre opposition fondamentale à tout régime politique fondé sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption, la concussion, le régionalisme, le népotisme, la confiscation du pouvoir et le pouvoir personnel ».

Alors, tous les Béninois devraient assurer la veille juridique et sociale nécessaires afin de venir à bout de ce fléau dévastateur pour l'économie et pour l'avenir du pays. Ceci étant, chaque communauté est attendue pour apporter sa contribution dans cette lutte.

Dans ce chapitre, il sera question de faire un retour sur les mécanismes juridiques et institutionnels de lutte contre la corruption avant de passer à l'analyse des stratégies développées par les acteurs sociaux yowa pour lutter contre les pratiques corruptrices dans leur communauté.

1. Mécanismes juridiques et institutionnels de lutte contre la corruption

Il existe au Bénin, les instruments juridiques et institutionnels de lutte contre la corruption. Cet arsenal s'est enrichi avec la mise en place de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) en 2013 à la suite du vote de la loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

1.1. Les institutions de lutte contre la corruption à l'ère du renouveau démocratique

L'exigence de la Moralisation de la Vie Publique qui s'est imposée, à l'ère du Renouveau Démocratique, comme une nouvelle condition de l'aide au

développement, a entraîné la prise d'un certain nombre de mesures. C'est ce qui a justifié la création de plusieurs institutions qui ont pour rôle de prévenir et/ou réprimer la corruption. Ainsi, on peut citer entre autres, la création de la commission SOS CORRUPTION en 1995 ; la création de la Cellule de Moralisation de la Vie Publique (CMVP) une institution technique de la Présidence de la République créée par le décret n°96-579 du 19 décembre 1996 dont la vocation était non seulement de communiquer et de sensibiliser mais aussi de concevoir des stratégies dissuasives de lutte contre la corruption. On retient l'érection d'autres organes tel que l'Observatoire de lutte contre la Corruption (OLC) ; l'Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER) ; le Social Watch-Bénin ; l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) ; tous intervenant dans la lutte contre le phénomène. Il faut souligner l'appui à la création du Front des Organisations Nationales de Lutte Contre la Corruption (FONAC) et tout récemment la création de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC). Certaines institutions de la République telles que la Cour Suprême, la Cour Constitutionnelle et la Haute Cour de Justice concourent de même, de par leurs attributions à la lutte contre la corruption.

Les mesures prises ont permis l'adoption de lois telle que :

- la loi n° 2006-14 du 31 octobre 2006, portant lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- la loi n° 2009-02 du 7 août 2009, portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin ;
- la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011, portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

A cette liste de lois s'ajoute celle des décrets qui sont souvent des décisions prises pour faciliter l'application des lois ci-dessus citées. Au nombre des décrets retenons entre autres : le décret n° 95-232 du 31 août 1995, portant lutte contre le rançonnement sur nos routes ; le décret n° 97-126 du 14 mars

1997, portant création du comité national de suivi de la conférence économique national ; le décret n° 99-311 du 22 juin 1999, portant introduction d'un code d'éthique et de moralisation des marchés publics ; le décret n° 2010-494 du 26 novembre 2010 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Cependant, ces mesures, renforcées par la prise d'un certain nombre de décrets et le vote par l'Assemblée Nationale de lois visant à doter le Bénin d'un véritable cadre juridique de lutte contre la corruption, ne semblent pas avoir réussi à enrayer le phénomène. La dernière mesure prise à travers la création de l'ANLC est-elle la bonne ?

1.2. L'autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC)

L'article 5 de la loi 2011-20 dispose que l'ANLC est créée dans le cadre de la mise en œuvre de la présente loi, et est doté de l'autonomie financière. Ces missions sont de :

- exploiter, à toutes fins utiles, les informations sur les doléances ou plaintes relatives aux faits relevant de la corruption et infractions connexes dont ils sont saisis et les dénoncer au procureur de la République compétent ;
- rechercher, dans la législation, les règlements, procédures et pratiques administratives, les dispositions et usages favorisant la corruption afin de proposer des mesures visant à leur correction ;
- dispenser des conseils pour la prévention de la corruption à toute personne ou à tout organisme public ou privé ;
- éduquer la population sur les dangers de la corruption et l'obligation qu'a chacun de la combattre et mobiliser les soutiens nécessaires à cette fin ;
- s'assurer que toutes les institutions publiques disposent de manuels de procédures effectivement appliqués ;

- recevoir et conserver copies des déclarations de patrimoine des personnalités visées à l'article 3 de la présente loi ;
- prêter son concours aux autorités judiciaires, lorsqu'elles en font la demande ;
- coopérer avec les organismes visant les mêmes objectifs tant sur le plan national, régional qu'international ;
- élaborer des rapports périodiques sur les risques de corruption au sein de l'administration publique.

Pourquoi la loi portant lutte contre la corruption ayant donné lieu à la création de l'ANLC a-t-elle été élaborée ?

Il ressort de l'exposé des motifs joint au projet de la loi 2011-20 transmis Bénin, un élément de préoccupation majeure qui influence la stabilité et la sécurité des actions sociales et sabote les valeurs démocratiques chèrement acquises, toutes choses de nature à compromettre le développement socio-économique et l'Etat de droit. Face à l'ampleur que prend le phénomène de la corruption dans le monde, les Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains ont, le 12 juillet 2003, adopté la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption qui s'est inspirée du Programme du Caire de 1994. De même la Communauté Internationale a adopté le 31 octobre 2003, la Convention des Nations Unies qui reconnait que la corruption n'est plus une affaire locale mais un phénomène transnational qui frappe toutes les sociétés et toutes les économies et que, de ce fait, une approche globale et multidisciplinaire s'impose pour prévenir et combattre efficacement ce fléau.

Ainsi, cette Convention s'applique à la prévention, aux enquêtes et aux poursuites concernant la corruption ainsi qu'au gel, à la saisie, à la confiscation et à la restitution du produit des infractions établies conformément à ladite Convention. La loi 2011-20 vise à incorporer dans le corpus législatif béninois le contenu de la Convention des Nations Unies, ratifiée par la République du

Bénin, surtout que certaines infractions prévues par cette Convention n'existent pas dans le Code Pénal.

Toutefois, ces mesures prises par le Bénin en matière de lutte contre la corruption n'ont pas encore réussi à combler les attentes.

1.3. Mécanismes classique de lutte contre la corruption

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs ont essayé, chacun à sa manière, d'engager une lutte contre la corruption. Cependant, il s'agit d'actions sporadiques des politiques qui ne suffisent pas pour mener une bataille de fond contre la corruption.

Aujourd'hui, le Bénin doit passer à une vitesse supérieure, celle de l'opérationnalisation et l'application effective des lois déjà existantes. Un interlocuteur (personne ressource) relevait que :

> « personne n'applique les lois, car elles ne sont pas applicables ; les magistrats n'ont pas d'instrument de lutte contre la corruption. De 1960 à 1992, si un quart (1/4) des lois étaient appliquées, le Bénin serait bien. J'ai procédé à une compilation des textes d'archives sur le droit et la corruption de 1960 à 1999, et les gens ont sursauté en s'écriant : ''on ne sort pas ces textes ; on les garde''[11]… L'habitude au Bénin est à l'inapplication à la fonction publique des textes de lois. Ce qui fait de la Fonction publique un territoire d'impunité ».

Les efforts sont pourtant fournis aussi bien par les pouvoirs publics que par les organisations de la société civile pour inverser la tendance exponentielle de la corruption. Les dispositions prises et reconnues internationalement dans cette lutte sont entre autre :

1.3.1. La prévention/répression

Parmi les méthodes de lutte, la plus efficace est la prévention/répression. Celle-ci devrait être menée dans deux directions. D'abord, l'action sur les causes proprement dites. Il s'agira de réformer la fonction publique en apportant des

[11] Lire Transparency International Benin et USAID, déc. 1999, Le droit et la corruption. (Recueil des principaux textes juridiques sur la corruption et les infractions assimilées au Bénin), Editions Proximités, Cotonou.

améliorations aux structures administratives, aux conditions de travail du fonctionnaire et au salaire de celui-ci. Ensuite, l'action sur l'individu ; ici, l'introduction de l'instruction civique et morale dans les systèmes de formation peut contribuer à lutter contre la corruption. La détection et la répression de la corruption peut décourager les indélicats et promouvoir une culture de transparence au niveau des agents tant du public que du privé.

A la mairie de Djougou, en vue de prévenir la corruption et être en mesure de réprimer, les prix des prestations de l'état civil sont déclarés et affichés au vue et au sue de toute la population. La photo 1 suivante montre ces prix.

Photo 1 : **prix des prestations de l'état civil à la mairie de Djougou**



Source : **cliché Wolou P. Sabi, 2014**

1.3.2. *Recrutement et promotion fondés sur le mérite*

L'adoption dans la fonction publique d'un système méritocratique permet d'attirer du personnel de haut niveau ; cela rehausse le prestige des fonctions et contribue dans une large mesure, à la motivation des fonctionnaires (Okanla, 2001).

Selon Okanla, ce système n'a pas encore été adopté par la plupart des pays en développement où l'Etat est au contraire devenu une source inépuisable d'emploi et où le recrutement dépend non pas du mérite, mais des relations.

1.3.3. Une rémunération adéquate

L'existence d'un système de recrutement et de promotion au mérite confère à la fonction un prestige qui accroît l'attrait de l'emploi dans le secteur. Mais si les rémunérations restent très inférieures à celles du secteur privé, le prestige ne suffit pas pour combler l'écart. L'écart existant entre les salaires des fonctionnaires et leurs revenus fournit un argument supplémentaire. Des modifications structurales du fonctionnement de l'administration devraient être combinées aux propositions plus conventionnelles d'accroître les rémunérations et d'améliorer les conditions de travail (Okanla, 2001). L'objectif est non seulement d'éliminer la corruption des fonctionnaires existants, mais aussi d'attirer des candidats plus qualifiés vers les emplois publics.

Les percepteurs, les policiers, les acheteurs publics et les agents chargés de l'application des réglementations sont toujours soumis à des incitations corruptrices. Dans ces secteurs de la vie publique, l'augmentation des salaires et des avantages peut être nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. Pour réduire efficacement la corruption, elle doit être couplée à un système de surveillance et de sanction.

1.3.4. Renforcer les mécanismes de surveillance et de sanction

Si les emplois publics sont bien payés, un fonctionnaire corrompu aura beaucoup à perdre s'il est découvert, jugé et contraint à chercher dans le secteur

privé un emploi moins bien payé. Le même effet dissuasif peut être obtenu autrement qu'à travers des salaires élevés, en offrant des bénéficies, tels que les pensions de retraite, qui ne pourront être perçus qu'au terme d'une carrière sans faille (Okanla, 2001). Le fonctionnaire doit à tout moment se sentir surveillé et à la moindre erreur être puni sévèrement. Selon Talahite (2006), « *les moyens de lutte contre la corruption seront donc faits à la fois d'incitations et de sanctions* ».

1.3.5. *Rendre l'Etat plus proche des citoyens*

Pour revivifier les institutions publiques, il faut commencer par rapprocher l'Etat des citoyens, c'est-à-dire, donner aux citoyens et aux utilisateurs particuliers, aux organisations du secteur privé et aux autres groupes de la société civile les moyens de se faire entendre.

Les associations des citoyens peuvent constituer un contre-pouvoir efficace à l'usage arbitraire du pouvoir de l'Etat, à condition d'avoir les moyens de s'organiser et d'être informées du déroulement de la vie publique. Ainsi, le budget, les données relatives à la collecte des recettes, les divers statuts et règlements et les débats des assemblées législatives devraient être rendus publics. Les fonds secrets ou extrabudgétaires qui sont mis à la disposition des chefs de l'exécutif sans devoir être soumis au contrôle ne font que favoriser la corruption. Les lois sur la liberté d'information, donnent au citoyen un droit de regard efficace, un citoyen bien informé est mieux armé pour sanctionner les agents de l'Etat, que ce soit dans l'isoloir ou par d'autres moyens de contestation, notamment en saisissant la justice ou en s'adressant directement aux décideurs.

La liberté de la presse peut jouer également un rôle capital dans la lutte contre les abus de pouvoir, en particulier là où l'action des gouvernements et des fonctionnaires n'est pas soumise à d'autres formes de contrôle. L'adoption des lois facilitant la création d'association et d'organisations sans but lucratif a également un rôle constructif dans la lutte contre la corruption.

Il faut noter que ces solutions classiques ne font pas vraiment cours au Bénin et constituent même parfois de levain à la corruption. Car, elles existent et sont connues mais elles sont contournées ou banalisées. Les valeurs et normes utilisées dans les communautés sociolinguistiques béninoises en général et celle yom en particulier constituent une alternative.

Alors au-delà des textes et lois et de ces méthodes classiques de lutte contre la corruption, la nécessité de recourir à l'endogénéité des communautés qui le composent s'impose. Il est donc impérieux d'aller plus loin et en profondeur. Néanmoins, en amont, la priorité doit être accordée à l'éducation civique et à la culture du respect du bien public ; des valeurs et normes qui induisent de réels changements dans la société. La prise en compte des réalités des sociétés béninoises en général doit être effective d'autant plus qu'elles regorgent de manière de faire et d'agir pour réguler les transgressions et perversions en leur sein.

2. Stratégies endogènes de lutte contre la corruption en milieu yom

En raison du niveau atteint par la corruption (au Bénin), de son caractère systémique et de sa banalisation, les solutions qu'on peut apporter ne sont ni simples ni à court terme (Blundo, 2007).

2.1. Dispositifs de résorption du fléau de la corruption chez les Yowa

La corruption, selon les propos tenus pas les différents interlocuteurs rencontrés, existe à des degrés différents au sein de la communauté sociolinguistique béninoise yom et s'adapte aux circonstances. Une voie possible pour parvenir à la combattre est de procéder à l'introduction dans la lutte contre le phénomène des valeurs et normes qui président au sein de cette communauté.

Alors, un processus profond et complexe de transformation d'habitudes et de mentalités doit être fait pour que le yora se considère entièrement appartenant à sa communauté. Il est aussi nécessaire d'éduquer l'enfant en lui inculquant des

valeurs de probité, des valeurs morales et d'intégrité au sein de la cellule familiale.

Au-delà des causes évoquées par les informateurs, il paraît important d'interroger ce qu'Okanla (2001) désigne par l'environnement de la corruption où les valeurs culturelles générales font du phénomène soit un délit ou soit une forme de débrouillardise. Toutefois la communauté yom sanctionne les acteurs qui font un écart entre la règle et le comportement soit en prévenant, soit en réprimant. L'ensemble des interlocuteurs rencontrés soutiennent que la corruption est ''une mauvaise chose'' et par conséquent doit être combattue. Ainsi, le roi de sassirou dira « *wera anɔ dargan* » c'est-à-dire qui veut de malversation ou encore « wera anɔ bajiu takm » qui est traduit par : qui veut qu'on lui mange taki autrement qu'on le taquine ?

A cet effet, les vertus de service et de probité dans tous les secteurs du système yom sont promues. Les voies de recours pour les citoyens s'estimant lésés par des décisions administratives injustes ou arbitraires sont améliorées et les plaintes et les dénonciations (Blundo, 2007) sont encouragées de la part des usagers. A côté, les structures de l'Etat censées recueillir les réclamations des citoyens contre l'administration publique devraient être plus efficaces. Par ailleurs, les enquêtés pensent qu'il ne suffit pas de voter les textes seulement pour lutter contre le fléau ; il faut motiver et mettre ce qu'il faut à la disposition des gens qui travaillent dans l'administration. Les enquêtés de la mairie, particulièrement, préconisent la mise en place d'un outil d'évaluation des agents et son renforcement sans la moindre considération politique. De même, l'agent administratif doit se sentir surveillé. Alors, il est nécessaire de mettre en place des structures de contrôle. Aussi faudra-t-il que la sensibilisation soit permanente et que la lutte se fasse secteur par secteur à travers la dénonciation sinon, prévient S. K., *« nous n'aurons que nos yeux pour pleurer »*. De ce point de vue, la mauvaise réputation provoquée par la dénonciation publique du corrompu peut constituer un coût pour celui-ci à travers la honte, tandis qu'une

bonne réputation peut être génératrice de gains de par la renommée (Talahite, 2006). De plus, il faut la sensibilisation qui doit être faite à chaque niveau ; cette sensibilisation a rapport au civisme et à la citoyenneté. L'amélioration des conditions de vie et de travail doit être prise au sérieux en prônant l'encouragement de l'excellence. L'environnement préventif en milieu yom est résumé par l'interlocuteur W. P. en ces termes :

> « les populations doivent être socialement interdépendantes comme avant, bien soudé. Une bonne éducation doit être renforcée à travers le tissage d'un lien de familiarité très fort. Aussi l'enfant d'autrui doit-il être considéré comme enfant de tout le monde. A la moindre déviance, toute la communauté peut intervenir et prodiguer de sages conseils au membre de la famille ou non qui travaillent dans l'administration publique ou ailleurs ». W. P., Pélébina

2.2. Valeurs et normes yom dans le processus de lutte contre les pratiques corruptrices

L'exercice de la recherche des valeurs et normes endogènes dans la lutte contre la corruption amène le roi de Bellefoungou à dire que l'exploitation des valeurs endogènes serait plus pratique mais difficile en raison du modernisme. Une valeur utilisée avant, dit-il, consistait à ligoter un fautif et à le fouetter en public à la cour royale. C'est une valeur parce que permettant au fautif de se corriger car, le fait de ligoter un yora et le « chicoter » publiquement représente pour lui une grande honte. L'acte de fouetter serait une motivation de prise de conscience, simultanément avec la reconnaissance vis-à-vis de la collectivité d'exercer ce droit au redressement du trait psychologique incriminé dans la structure de la personnalité[12]. « Fouetter » fait appel au regard social, à l'indulgence et à la mansuétude paternelle[13]. De nos jours, ces sanctions sont rejetées par les défenseurs des droits de l'homme. Alors, les acteurs de la société yom pensent qu'à défaut de ligoter et flageller une personne, on peut penser à un

[12] Propos tenus par Assogba Raymond le 12 Août 2014 lors de l'escale de Bassila au cours de la sortie pédagogique organisé par LABODYLCAL (synthèse des informations recueillies sur le terrain)
[13] idem

mécanisme l'amenant à prendre conscience de ce qu'il fait. On peut créer des situations qui puissent l'amener à prendre conscience de l'acte qu'il a posé par des manières de faire connues des initiés et qu'il ait de remords. Ces situations restent un secret et ne sont pas divulguées n'importe comment.

A Onklou, le notable B. S. rencontré sur cette question de comment arrive-t-il à lutter contre les pratiques corruptrices, prône la réhabilitation des rois et des chefs locaux; ce qui leur donnera de poids face à leur communauté. Cet état leur confère le pouvoir d'usage des connaissances acquises et ils dirigeront comme cela se doit. Les intérêts de la communauté sont débattus par le roi, les notables et les anciens réunis en palabre pour prendre des décisions. Les sanctions qui sont prises sont appliquées sans l'intervention de qui que se soit. Ce que préconise le notable B. S., c'est que les sanctions endogènes soient infligées à toute personne corrompue. Parmi les manières de faire pour arrêter ce dernier dans son acte, il cite entre autre la "chicotte publique'' qui constitue une honte pour le concerné, le travail communautaire selon un temps pour effacer le tord commis. C'est ainsi que la communauté était débarrassée des pratiques iniques. Aussi, les interlocuteurs proposent-ils que les yowa retrouvent partout où ils sont, la source de leur origine à travers leur intégrité. Ainsi, les interdits sociaux, les cérémonies de la communauté doivent contribuer dans l'éducation reçue par les Yowa à éviter de poser des actes se rapportant à la corruption. L'idée d'amasser des biens matériels ne doit pas être de règle, car l'on travaille pour la société et non pour soi même. L'enquêté J. T. pense que l'argent n'est pas un élément sur lequel les acteurs sociaux yowa focalise leur attention donc il ne devrait pas être à la base de toutes les déviances observées dans cette communauté.

Le roi de Bellefoungou, sa majesté I. Gatta émet le vœu d'un rassemblement de toutes les têtes couronnées pour réfléchir sur les solutions endogènes à apporter afin d'aider l'Etat à la construction d'une nation juste et équilibrée.

En reprenant la version du roi de Bellefoungou, le roi Kpetoni Koda VI ajoute que le sens de l'honneur est un garde-fou à la corruption chez les Yowa. C'est alors qu'il parle d'un rituel de la « femme nue » (voir photo 2) qui, les deux bras écartés, entre à reculons, au son des tambours aux sonorités magnétiques mais mortels aux contrevenants de la loi, dans le palais. Les tambours sacrés sont des instruments de dénonciation et qui amène les fautifs à avouer leur crime.

> « Mes tambours sacrés sont là ; si on les fait sortir, et qu'on en joue, beaucoup de femmes et d'hommes, ils vont se mettre à se sentir mal, à sentir des douleurs pour ceux qui ont des choses à se reprocher. Alors pour ce qu'on reproche d'actes de corruption nous faisons appel à ces tambours pour régler son compte. (Kpetoni koda VI, Djougou)

Selon le crime, les sanctions à infliger sont recherchées par l'ensemble des sages réuni au palais royal.

Photo 2 : **femme aux seins nus entrant à reculons au palais royal**



Par ailleurs, les contes, légendes et autres sont utilisés dans le processus de découragement de ceux qui s'adonnent à des pratiques non recommandées. Selon les interlocuteurs, le fait de faire des contes et légendes prédisposait déjà les enfants à mieux se conduire dans la société une fois devenu grands et donc à

se détourner de la corruption et des mauvaises pratiques. Les enquêtés, soulignent que la jeunesse ne s'y intéresse plus dans les villages, de nos jours, et les programmes Radio et Télévision n'en font cas que de façon sporadique.

Sur un autre plan, il faut retenir que les acteurs de la corruption sont conscients des actes qu'ils posent et donc peuvent être amenés à la raison ou peuvent choisir de ne pas être corrompu ou corrupteur. Cet état est justifié par les propos de l'enquêté 0. K. en ces termes :

> « tout le monde connait le bon, les yowa savent ce qui est bon. Mais on regarde ce bon là en faisant ce qui n'est pas bon parce que ça a des avantages. Aujourd'hui jusqu'à ce que le gouvernement constate que la lutte contre la corruption ne donne rien c'est parce que ça aide ce qui font la corruption, c'est avec ça ils mangent. C'est ce qu'ils font pour avoir de l'argent. Si un projet vient et toi tu veux qu'on te donne le marché de ce projet, celui chez qui tu vas prendre ça, tu as ce que tu vas mettre dans sa main. Or, on est capable d'éviter de poser ces actes ». (O. K., Djougou)

La collaboration entre les institutions du pouvoir publique instaurées par le colonisateur et les institutions endogènes représentées par le pouvoir des rois doit être de mise. Ils doivent travailler en étroite collaboration pour former des citoyens dignes de nom et ériger une Nation forte. Les dirigeants ont donc l'obligation de transformer l'Etat béninois hérité de la colonisation en Nation qui est « *une communauté humaine stable, constituée au cours de l'histoire et apparu sur la base d'une unité d'origine, de territoire, de vie économique, de culture, (parfois) de langue et de la conscience de soi*[14] ». L'unité nationale doit être réalisée afin d'éviter tel est de telle région ou de telle ethnie ; ce qui amène souvent à des actes de corruption. L'implication de la société endogène et la construction d'une Nation béninoise forte contribueront à freiner voir à éradiquer la corruption au Bénin.

[14]Conférence de tronc commun donné aux auditeurs DEA de la promotion 2013-2014 par le professeur Dominique Médard BADA sur le thème « l'Afrique de l'Ouest et la quête d'une construction démocratique de la nation : crise de la nation, de la démocratie et de la citoyenneté.

CONCLUSION

Les données empiriques recueillies révèlent l'existence de la corruption dans la communauté yom. Son existence est le résultat du jeu d'acteurs, largement favorable aux acteurs de la corruption dont les logiques et les comportements prennent souvent le pas sur les dispositifs réglementaires. En effet, en société yom, le demandeur de service donne un cadeau comme signe de reconnaissance sans exigence, et les règles de bienséance et de savoir-vivre amène l'offreur de service à accepter ce cadeau. Un argument de base utilisé dans le système yom est le fait que « *si toi tu ne le fais pas, ton ami, collègue ou voisin le fera* » et donc tu es le perdant ou tu deviens la risée des autres.

Dans l'analyse de l'évolution de la corruption au Bénin depuis la Conférence Nationale de 1990, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espoirs. A travers les avis des enquêtés, on retient que la lutte contre la corruption n'est pas chose banale. On est tenté d'admettre que les réformes et les mesures de lutte jusque-là n'ont pas tenu compte de certaines caractéristiques sociopolitiques du pays. Pour lutter donc contre ledit phénomène, il faut d'abord commencer par prendre conscience de son existence; ensuite, tout en considérant les textes juridiques élaborés en la matière, tenir compte des normes et valeurs endogènes des sociétés béninoises ; et enfin s'engager dans des mesures avant-gardistes (Gaga, 2014). C'est dans ce sens que les différentes stratégies de lutte contre la corruption menées jusqu'ici par les différentes institutions, ont été parcourues. De là, le processus de lutte contre les pratiques corruptrices par les acteurs sociaux Yowa a été parcouru et permet de se rendre compte que la communauté yom regorge de valeurs pour aller contre ces pratiques. Mais il est à signaler que la mise en œuvre des réformes doit résulter d'une volonté des dirigeants et des personnes eux-mêmes.

Cependant, il faut rappeler que la corruption est inhérente à la nature humaine. Aucune époque n'a été exempte de cette tare. Celle-ci est universelle, elle n'épargne aucune profession, aucun groupe social, fût-ce ceux qui par nature devraient rester au-dessus de tout soupçon. Alors, les débats sur la corruption ne cessent de se déclencher afin de trouver une définition adéquate qui peut décrire précisément ce phénomène de même que les solutions pour le combattre.

Comme on le voit dans ces descriptions, les pratiques de corruption sont même profondément enracinées et bien en lien avec de fortes pratiques de socialisation. Alors, en retenant que c'est l'acteur social qui est lui-même solution de la lutte contre la corruption, on s'inscrit aux côtés d'autres recherches empiriquement fondées sur d'autres thèmes pour contribuer à l'ébauche d'une théorie du changement social au Bénin. L'efficacité des réformes actuelles et ultérieures dans la lutte contre la corruption va tenir de la capacité à intégrer les normes et valeurs endogènes afin de concilier toutes les parties prenantes de la République.

S'il est souvent dit que la vraie corruption est au sommet, à la base ce n'est que de la petite corruption, il faut reconnaitre qu'il n'y a pas de petites corruptions, toutes les corruptions doivent être combattues partout et tout le temps, sur la voie publique, dans les dispensaires, au marché, sur nos routes, dans les entreprises, etc. (Olivier de Sardan, 1996). Pour éradiquer le phénomène de la corruption, la seule volonté politique au plus haut niveau ne suffit pas. Il faut en plus un effort persistant, une mobilisation permanente de toutes les forces vives de la nation ainsi que leur adhésion sincère et profonde à des valeurs éthiques clairement définies.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Ouvrages généraux**

- Aguessy H. (2005), *Formes endogènes de gouvernance et de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest* in Initiative de valorisation des capacités africaines endogènes dans la gouvernance et la prévention des conflits, tome 2, Conakry, 59-68.
- Biaou C. F. (2006), *Monographie de la commune de Djougou,* programme d'appui au démarrage des communes, AFRIQUE CONSEIL 48 p.
- INSAE, (2004), *Cahier des villages et quartiers de ville,* Direction des études démographique, Cotonou.
- INSAE, RGPH4 (2013), *résultats provisoires du quatrième recensement de la population et de l'habitat,* inédit, Cotonou.
- LASDEL Bénin (2010), *Causes structurelles de la traite des enfants ; études dans les zones d'intervention des initiatives non étatiques* (Composante 2 LCTE2) *rapport monographique zone Djougou-Ouaké,* Bureau central d'assistance technique (BCAT)/, 2ème Projet de lutte contre la traite d'enfants au Bénin, 52 p.
- Wolou F. (2012), *Dynamique du «bha» et perturbation sociale chez les Yowa de Bareï.* Mémoire de maîtrise, UAC.105 p.

- **Ouvrages spécifiques**

- Agbangla B. V. (2008), *la corruption dans la gestion des deniers publics a cotonou : analyse socio-anthropologique de la persistance du phénomène*. Mémoire de maîtrise, UAC, 78 p.
- Agbota G. (1998), *Education et corruption : évaluation des ressources et méthodes traditionnelles et culturelles de lutte contre la corruption*, (atelier FONAC), travaux de l'atelier n°6, Cotonou, (Manuscrit), 20 p.

- Attila G. (2006), *déterminants de la perception de la corruption : Une analyse économétrique sur 12 pays d'Afrique Subsaharienne,* CERDI-CNRS, Paris, 20 p.
- Blundo G. (2000), *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption,* Paris, PUF. 347 p.
- Blundo G. (2007), «Graisser la barbe», *Mécanismes et logiques de la corruption en Mauritanie,* Note de synthèse établie à l'intention de la Délégation de la Commission européenne en Mauritanie (version finale), 49 p.
- Blundo G. et Olivier de Sardan J.P. (2001), *la corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest, Politique Africaine,* 83: 8-37
- Blundo G. et Olivier de Sardan J.P. (2001), *Sémiologie populaire de la corruption, Politique africaine* n° 83, octobre, p. 98-114.
- Blundo G. et Olivier de Sardan J.P. (2003), *la corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest : Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal,*Arbeitspapiere / Working Papers, Nr. 17, Étude financée par la Commission des Communautés européennes et la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), 284 p.
- Blundo G. et Olivier de Sardan J.P. (2007), *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal),* Paris, Karthala, 374 p.
- Campbell A. (1998), « Rôle et place de l'État et de la société civile dans la lutte contre la corruption », communication au Forum National pour la Mobilisation de la Société Civile contre la Corruption, 26-27-28 mars, Cotonou.
- Doucin M. (2005), *La corruption, atteinte aux droits de l'Homme, l'Afrique incertaine,* fiche de lecture, Paris. 25 p.

- Elias J.B. (2012), *Etat des lieux de la lutte contre la corruption au Bénin : Genèse, Stratégie et Résultats* ; Séminaire national de réflexion sur le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption à Djibouti, 9 p.
- FONAC, (1998), *Actes du Forum, tome 2 : Communications et rapports des ateliers et comptes-rendus des journées des 26 et 27 mars 1998*, Cotonou
- Gaga A., (2014), *les codes langagiers dans la problématique de la corruption à l'Université d'Abomey-Calavi*, mémoire de DEA, UAC, 134 p.
- Kaufmann D. (1997), *Economic corruption : some facts* – 8e conférence internationale contre la corruption.
- Klitgaard, R., (1997), *Combattre la corruption*, Manille, Nouveaux Horizons, 227 p.
- Lavallee E. ; Razafindrakoto M. et RoubaudF. (2008), *les mécanismes à l'origine de la corruption : une analyse sur micro-données africaines*, Document de travail DIAL, DT/2008-08, Paris, 29 p.
- Médard J-F ; (1998), *la crise de l'Etat néo-patrimonial et l'évolution de la corruption en Afrique sub-saharienne* ; Monde en Développement, tome, 102-155.
- OLC, (2009), *Livre blanc sur l'état de la corruption au Bénin*, Cotonou, Nouvelles Presses Industries Graphiques, 140 p.
- OLC, (2011), *Livre blanc sur la perception de la corruption au Bénin*, Cotonou, Imprimérie INF, 143 p.
- OLC, (2007), *Plan stratégique national de lutte contre la corruption*, Cotonou, Nouvelles Presses Industries Graphiques. 31 p.
- Okanla, M., 2001. *La lutte anti-corruption dans les textes et la pratique*, IRIS-USA, 11 p.
- Olivier de Sardan J-P. (1996), « l'*économie morale de la corruption* », *Politique Africaine*, 63, p. 97-116.

- République du Bénin, (2011), loi n°2011-20 du 12 Octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, imprimerie IMOPRES, Cotonou, 150 p.
- Talahite F. (2006), l*es enjeux de l'évaluation et de la lutte contre la corruption in* Communication à la table-ronde « Corruption, autopsie d'un fléau », Forum d'el Watan – Alger.
- Transparency International (2003), rapport sur le développement de l'Afrique.
- Transparency International (2006), *Rapport Mondial sur la corruption en 2005,* Paris, Economica.
- Vallée O. (2008), *la construction d'un discours de la corruption dans le cadre de la mondialisation : les cas du Cameroun et du Nigéria* ; Thèse dirigée par Gilles Dorronsoro, université Panthéon-Sorbonne (Paris I), 322 p.
- Vignigbe M. (2005), *Corruption et impunité : Les détournements de deniers publics au Bénin : de 1990 à 2002,* Cotonou, Ecb.

REFERENCES ELECTRONIQUES

- Aballo E., pourquoi des échecs à la lutte contre la corruption au Bénin ? www.24haubenin.info consulté le 23/10/2014 ;
- Blundo G. (2000), monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption, nouveaux Cahiers de l'IUED 9, Paris Genève : PUF IUED, 347 p. ISBN 2 88247 033 9. », *Bulletin de l'APAD*, mis en ligne le 10 avril 2006, http://apad.revues.org/267 consulté le 23/10/2014;
- Decraène P. (sd), La corruption en Afrique noire, www.google.com consulté le 16/12/2014 ;
- Loubet del Bayle J-L. (2000), *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, édition l'Harmattan, Paris – Montréal, 386p. www.univ-paris8.fr/sociologie/ consulté le 23/10/2014;
- Marcel Calvez, « L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, consulté le 21 mai 2015. URL : http://sociologies.revues.org/522
- Nations Unies, convention des Nations Unies contre la corruption, 08-50027_F. pdf, www.unidoc.org/documents.treaties.UNCAC/publications/ consulté le 17/O7/2014 ;
- www.revues.org

ANNEXES

ANNEXE 1

❖ GUIDES D'ENTRETIEN

Cet entretien entre dans le cadre de la rédaction du mémoire de fin de formation pour le compte du DEA. C'est une recherche qui a pour but de contribuer aux réflexions et aux politiques de lutte contre la corruption au Bénin. Nous vous remercions par avance pour votre disponibilité et nous vous garantissons l'anonymat des informations qui nous seront communiquées.

I. Guide d'entretien à l'endroit des sages, notables, élèves, étudiants

1. Identification de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Age : Sexe : Niveau d'instruction :

Situation professionnelle : Situation matrimoniale :

2. Le phénomène de corruption : discours, logiques et comportements des acteurs Yowa face à la corruption

- Connaissance de la corruption dans la société yom.
- Perceptions et comportements des Yowa face à la corruption.
- Manifestations de la corruption dans l'aire culturelle yom.
- Représentations sociales du phénomène par les Yowa.

3. Valeurs et normes endogènes dans le processus de lutte contre la corruption en milieu yom

- Education des enfants.
- Valeurs et normes transmises en milieu yom.
- Relations entre Yowa, entre Yowa et l'administration.
- Fonctionnement des institutions en milieu yom (royauté et administration décentralisée).
- Prévention et répression de la corruption dans la société yom.

II. Guide d'entretien à l'endroit des rois et chefs locaux

1. Identification de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Age : Niveau d'instruction :

2. La corruption et la royauté

- Connaissance de la corruption dans la société yom.
- Structuration de la royauté.
- Droits et devoirs de la royauté.
- Gestion de la société par le roi.
- Interaction entre le roi et le maire.
- Valeurs et normes de la société yom qui empêche le développement de la corruption.
- Possibilité d'élimination de la corruption.

III. Guide d'entretien à l'endroit des personnalités politico-administratives

1. Identité de l'enquêté (e)

Nom :

Prénom : Age : Sexe :

Ethnie : Institution d'appartenance :

Statut professionnel :

2. La corruption dans l'administration publique

- Connaissance du phénomène.
- Facteurs institutionnels favorable à la corruption.
- Pratiques socioculturelles favorables à la corruption.
- Stratégie de contournement de la corruption par les acteurs yowa.
- Solutions yom pour lutter contre la corruption.

ANNEXE 2

❖ GRILLE D'OBSERVATION

Tableau III : **Grille d'observation**

Objectifs	Dimensions, indicateurs et indices à observer
Objectif 1	- Les prestations de service au sein de la société yom ; - Interactions entre usagers et prestataires de service ; - Comportements des acteurs sociaux yowa ; - Les relations entre yowa et avec les administrations décentralisées.
Objectif 2	- Stratégies de corruption ; - Réactions des différents acteurs de lutte contre l'exploitation des textes et lois de lutte contre la corruption.
Objectif 3	- Fonctionnement de la société yom face à la corruption ; - Mesures correctives endogènes mises en place pour la lutte contre la corruption.

Source: **données de terrain, 2014**

ANNEXE 3

❖ GRILLE DE LECTURE

Tableau : **Grille de lecture**

Titre du document Exploité	**Les principaux centres d'intérêt développés par l'auteur**	**Passages clés et/ou citations**	**Résumé du document**
- Auteur (s) - Année de publication - Ville de Publication - Maison d'édition - Nombre de Pages - Autres information			

Source: **données de terrain, 2014**

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE 2
REMERCIEMENTS 4
LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES 5
LISTE DES CARTES, FIGURE, TABLEAUX et PHOTOS 6
RESUME 7
ABSTRACT 7
INTRODUCTION 8
PREMIERE PARTIE : Fondements théoriques et méthodologiques de la recherche 10
CHAPITRE 1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE LA RECHERCHE 11
1. Problématique 11
1.1. Le problème 11
1.2. Les hypothèses 14
1.2.1. Hypothèse générale 14
1.2.2. Hypothèses spécifiques 14
1.3. Les objectifs 14
1.3.1. Objectif général 14
1.3.2. Objectifs spécifiques 14
1.4. Clarification conceptuelle 15
2. Etat de la question 18
2.1. Revue critique de la littérature 18
2.2. Justification du choix du sujet 27
2.2.1. Raisons subjectives 27
2.2.2. Raisons objectives 28
2.3. Modèle d'analyse 29
CHAPITRE 2 : PRESENTATION DU CADRE ET DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE 30
1. Présentation du cadre de la recherche 30
1.1. Situation géographique de la commune de Djougou 30
1.2. L'organisation administrative 31
1.3. Le milieu physique 32
1.4. Peuplement de la commune 33
1.5. Présentation des yowa de Djougou 34
1.5.1. Organisation sociopolitique 34
1.5.2. Organisation sociale 35
1.5.3. Rapport des yowa à la corruption 36
2. Présentation de la démarche méthodologiques 36
2.1. Nature de la recherche 36
2.2. Techniques et outils de collectes de données 36
2.2.1. La recherche documentaire 37
2.2.2. L'observation 37
2.2.3. L'entretien 38
2.3. Population enquêtée 38

2.4. Echantillonnage 40
2.5. Dépouillement 41
2.6. Chronogramme 41
2.7. Difficultés rencontrées 43
DEUXIEME PARTIE : Les pratiques corruptives et mécanisme de lutte contre la corruption en milieu yom 44
CHAPITRE 3 : DONNEES LIEES A LA ‘‘CORRUPTION’’ AU SEIN DE LA SOCIETE YOM.. 45
1. Le phénomène corruption en milieu Yom : perceptions, logiques et comportements des acteurs Yowa 45
1.1. Perception et représentation de la corruption chez les yowa 45
1.2. Valeurs endogènes et introduction de la corruption dans la communauté yom 48
1.3. Logiques et comportements des acteurs Yowa face à la corruption 49
2. Manifestations de la corruption dans le système yom : relations entre royauté et administration décentralisée 53
2.1. Les manifestations de la corruption dans la communauté yom 53
2.2. Entretien d’actes de corruption en milieu yom 55
2.3. Relations entre les institutions en milieu yom (royauté et administration décentralisée) 56
3. Les acteurs sociaux yowa face à la corruption 57
3.1. Facteurs explicatifs de la légitimation de la corruption 57
3.2. Impact de la corruption sur la démocratie et le développement 59
CHAPITRE 4 : STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LES PRATIQUES CORRUPTRICES EN MILIEU YOM 61
1. Mécanismes juridiques et institutionnels de lutte contre la corruption 61
1.1. Les institutions de lutte contre la corruption à l’ère du renouveau démocratique 61
1.2. L’autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC) 63
1.3. Mécanismes classique de lutte contre la corruption 65
1.3.1. La prévention/répression 65
1.3.2. *Recrutement et promotion fondés sur le mérite* 67
1.3.3. Une rémunération adéquate 67
1.3.4. Renforcer les mécanismes de surveillance et de sanction 67
1.3.5. *Rendre l'Etat plus proche des citoyens* 68
2. Stratégies endogènes de lutte contre la corruption en milieu yom 69
2.1. Dispositifs de résorption du fléau de la corruption chez les Yowa 69
2.2. Valeurs et normes yom dans le processus de lutte contre les pratiques corruptrices 71
CONCLUSION 75
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 77
REFERENCES ELECTRONIQUES 81
ANNEXES 82
TABLE DES MATIERES 87